



LE TERRITOIRE ET SES OCCUPANTS

DOCUMENT DE SOUTIEN À L'ÉLABORATION DES
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUES 2023-2028

Région de l'Outaouais

Présence autochtone.....	1
Communautés autochtones	1
Ententes particulières.....	4
Description du territoire public.....	4
Localisation et description des unités d'aménagement.....	4
Contexte socioéconomique	24
Ressources fauniques.....	34
Profil biophysique.....	35
Profil des ressources	51
Ressources ligneuses	51
Produits forestiers non ligneux	60
Autres ressources	64

Présence autochtone

Le territoire forestier est au centre du mode de vie de la plupart des communautés autochtones du Québec. Les Autochtones utilisent et fréquentent le territoire forestier, notamment pour l'exercice de leurs activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales. Conséquemment, le respect des droits autochtones et la prise en considération des préoccupations, des valeurs et des besoins des communautés autochtones font partie intégrante de l'aménagement durable des forêts.

Communautés autochtones

La région de l'Outaouais se situe sur le territoire traditionnel de cinq communautés anishinabegs qui occupent et utilisent le territoire depuis des millénaires pour la pratique de leurs activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales. La figure [Localisation des communautés autochtones du Québec](#) situe les communautés autochtones de la province.

Nations	Communautés	Résidents	Non-résidents	Total
Anishinabeg	Kitigan Zibi Anishinabeg	1647	1843	3490
Anishinabeg	Algonquins du Lac Barrière	622	172	794
Anishinabeg	Communauté Anicinape de Kitcisakik	405	114	519
Anishinabeg	Nation Anishnabe du Lac Simon	1831	424	2255
Anishinabeg	Wolf Lake First Nation	-	236	236
Source : Populations autochtones du Québec Gouvernement du Québec (quebec.ca)				

La Nation Anishinabeg compte plus de 12 600 membres répartis dans neuf communautés situées en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. La langue d'usage varie entre l'anglais et le français, selon les communautés. L'anishinabemowin demeure, encore aujourd'hui, une langue vivante, parlée par de nombreuses personnes. La forêt et la pratique des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette sont au cœur du mode de vie des Anishinabegs.

L'activité économique des communautés Anishinabegs s'est grandement transformée au cours des dernières décennies. Outre les activités précédemment mentionnées, elle gravite aujourd'hui autour de l'exploitation forestière, du tourisme, de l'artisanat et des services à la population (éducation, santé, logement et développement des infrastructures). Plus particulièrement pour le domaine forestier, plusieurs communautés souhaitent favoriser leur essor par la réalisation de travaux sylvicoles. Selon leurs domaines d'intérêt, elles participent au reboisement, à la préparation de terrain ou à l'éducation de peuplements. De plus, certaines communautés souhaitent également participer à la récolte forestière, soit pour des activités d'abattage ou de voirie forestière. Ces activités d'aménagement forestier permettent de générer des emplois pour les membres des communautés Anishinabegs et constituent une source de revenus pour les communautés.

D'autre part, certaines communautés développent depuis quelques années la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL), soit par la commercialisation de produits alimentaires (champignons, petits fruits, plantes) ou par des essais divers pour concilier les coupes forestières et la production de PFNL. Finalement, plusieurs communautés souhaitent développer un volet récréotouristique, certaines

proposant déjà des offres à la population, que ce soit des hébergements, des circuits ou diverses activités d'immersion culturelle.

Kitigan Zibi Anishinabeg

Cette communauté est voisine de la ville de Maniwaki. La réserve de Kitigan Zibi a été créée en 1851. Cette communauté dispose de nombreuses infrastructures qui lui permettent de fournir plusieurs services à sa population, notamment un département des ressources naturelles. Elle est aussi active dans de nombreux secteurs économiques différents comme dans l'exploitation et l'aménagement des ressources forestières et dans le secteur acéricole avec l'entreprise Awazibi Maple Syrup. Kitigan Zibi compte également sa propre équipe de Guardians, qui agit telle une équipe de techniciennes et techniciens écologiques et forestiers, et qui promeut les activités et les savoirs traditionnels.

Le conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg détient un permis de récolte de bois aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. La communauté a aussi créé une entreprise qui réalise divers travaux sylvicoles non commerciaux annuellement sur le territoire. Kitigan Zibi, Rexforêt et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) collaborent depuis plusieurs années pour former des membres de la communauté dans diverses spécialités telles que le débroussaillage, l'élagage et l'abattage d'arbres.

Kitigan Zibi promeut une approche d'aménagement forestier qui met l'accent sur le respect de la faune et la protection de la biodiversité ainsi que des eaux. Elle réclame aussi une cogestion du territoire forestier sur son territoire ancestral.

La communauté a mis en place différentes initiatives de recherche et participe à des projets en matière faunique sur des espèces en situation précaire comme la tortue des bois et l'esturgeon.

Algonquins du Lac Barrière

Cette communauté est localisée près du lac Rapide, dans le territoire de la réserve faunique La Vérendrye.

Différentes ententes ont été conclues pour aider la communauté à favoriser son développement économique. En 2021, l'Entente de mise en œuvre des recommandations conjointes de 2006 des représentants spéciaux du Québec et des Algonquins de Lac-Barrière a été signée. Cette entente devrait permettre la mise en œuvre, entre autres, de plans d'aménagement intégré des ressources et la création d'un bureau de gestion des ressources naturelles pour le territoire d'application. La mise en place de ces mesures assurera une prévisibilité des récoltes forestières provenant du territoire. Les approvisionnements prévus dans les garanties d'approvisionnement des unités d'aménagement concernées pourront ainsi être respectés, tout en permettant aux membres de cette communauté d'utiliser les ressources du milieu pour leurs besoins.

Communauté Anicinape de Kitcisakik

La Communauté Anicinape de Kitcisakik est une communauté algonquine comprenant 519 membres, située dans la partie nord de la réserve faunique La Vérendrye, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le département des ressources naturelles (Aki), qui relève du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, s'occupe des consultations forestières. Aki s'est donné pour mission de protéger, de défendre et de promouvoir le territoire Aki et le patrimoine culturel de Kitcisakik pour répondre aux besoins de la communauté et des générations futures en mettant en œuvre des projets de développement et de gestion du territoire ainsi qu'en favorisant l'acquisition et le partage des

connaissances traditionnelles et scientifiques. Le rôle du département Aki est ainsi d'accompagner les familles lors des visites sur le terrain, de transmettre au Conseil les préoccupations et les propositions des familles et à l'industrie, les décisions du Conseil, de concevoir en continu une procédure de consultation adaptée et, enfin, d'approuver les mesures de participation aux consultations. Son mandat s'articule non seulement autour de la foresterie, mais aussi des mines, de la faune et de l'environnement.

Il existe également une coopérative forestière dans la communauté nommée « La Coopérative de solidarité Wenicec », qui a vu le jour en mars 2009. La Coopérative permet de rassembler une main-d'œuvre qualifiée, prête à remplir les mandats qui lui sont confiés et ainsi de combler les besoins imminents en matière d'emploi forestier dans la communauté. Depuis son existence, les travailleurs de la Coopérative ont accompli de nombreuses choses, telles la coupe et la transformation de bois, la rénovation de maisons et de camps rustiques. De plus, la communauté bénéficie d'un volume de travaux sylvicoles récurrents annuellement et réalise, entre autres, des travaux de débroussaillage. Ces actions sont réellement bénéfiques pour le mieux-être de la collectivité et permettent des avancements de façon significative.

Nation Anishnabe du Lac Simon

La nation Anishnabe du Lac Simon compte 2 255 membres et est située près du secteur Louvicourt de la ville de Val-d'Or, par la route 117, sur la rive ouest du lac Simon.

La communauté a créé une entreprise qui se nomme Ressources Menitik afin de générer des emplois permanents en forêt pour ses membres. Celle-ci réalise des travaux de préparation de terrain, de reboisement et de débroussaillage et obtient un volume de travaux sylvicoles récurrent annuellement. Par ailleurs, le Ministère a délivré en 2018 un permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) à la nation Anishnabe du Lac Simon. Ce permis donne le droit à la communauté de récolter annuellement un volume de bois fixé par le Ministère.

De plus, la communauté est intéressée par les produits forestiers non ligneux. Elle réalise actuellement diverses études afin de développer des façons d'aménager la forêt pour concilier la récolte forestière et la récolte de PFNL.

Wolf Lake First Nation

Wolf Lake First Nation compte 235 membres. La communauté compte un établissement, Hunter's Point, qui est situé à 35 km de la ville de Témiscaming, sur les rives du lac Hunter's Point. Toutefois, la majorité des membres vivent hors communauté. La communauté s'intéresse au développement touristique. Son entreprise, The Algonquin Canoe Company, propose des circuits organisés de canoë-kayak sur les rivières Dumoine, Coulonge, Kipawa, Matabichewan et Outaouais, de même que sur les lacs Témiscamingue et Ostaboningue.

Pour en connaître davantage, consulter :
[Amérindiens et Inuits — Portrait des nations autochtones du Québec](#)
[Premières Nations et Inuits — Profil des nations](#)
[Localisation des communautés autochtones du Québec](#)

Ententes particulières

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a participé, aux côtés du Secrétariat aux affaires autochtones, à la négociation d'ententes avec les communautés autochtones sur des sujets propres au territoire forestier. De ces négociations ont découlé notamment :

- L'Entente de mise en œuvre des recommandations conjointes de 2006 des représentants spéciaux du Québec et des Algonquins de Lac-Barrière entre la communauté de Lac-Barrière et le gouvernement du Québec, qui a été signée en 2021.

Le Ministère contribue à la mise en œuvre des ententes conclues au regard des sujets propres à la gestion et à l'aménagement durable des forêts.

Pour en connaître davantage, consulter :
[Ententes, revendications et négociations](#)
[Liste des ententes conclues par nation et par communauté](#)

Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts

Le Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts (PPA) vise à soutenir la participation et la contribution des communautés autochtones au régime forestier. Le financement offert dans le cadre de ce programme permet ainsi de maintenir la participation des communautés autochtones aux processus de consultation relatifs à la gestion et à l'aménagement durable des forêts et de contribuer à leur développement socioéconomique grâce à des projets liés à l'aménagement durable des forêts.

Description du territoire public

Les forêts publiques sont très fréquentées. En plus d'être utilisées par l'industrie forestière et les communautés autochtones, les forêts servent à une panoplie d'autres usages comme la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature et l'exploitation de produits forestiers non ligneux. Les utilisateurs de la forêt doivent donc cohabiter sur ce même territoire et le Ministère doit s'assurer de prendre en compte les différentes préoccupations de tous les intervenants. Les sections qui suivent présentent les multiples usages du territoire public de la région.

Localisation et description des unités d'aménagement

Le Québec compte 33 unités de gestion regroupant des territoires publics, dont les unités d'aménagement (UA). Cette subdivision administrative du territoire québécois est à la base de la gestion forestière gouvernementale. On dénombre actuellement 59 UA qui couvrent la presque totalité du territoire forestier du Québec. Il est à noter que le territoire des UA peut dépasser les limites des régions administratives et déborder dans les régions administratives voisines.

Située dans le sud-ouest de la province de Québec, la région administrative de l'Outaouais couvre plus de 3,4 millions d'hectares (ha). Elle regroupe les municipalités régionales de comté (MRC) de Pontiac, de Papineau, des Collines-de-l'Outaouais et de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que le territoire de la ville de Gatineau.

Le périmètre de la région administrative de l'Outaouais se divise en six unités d'aménagement portant les identifiants suivants : 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51. Les UA 073-52 et 074-51 débordent

sur une portion de la MRC de La Vallée-de-l'Or, dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Le périmètre de ces six UA constitue la « région forestière » de l'Outaouais. Dans ce document, le terme « région » est utilisé dans le but d'alléger le texte et fait référence au territoire des UA dans une même région forestière.

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais (DGFo-07) comporte un bureau régional situé à Gatineau ainsi que trois unités de gestion situées à :

- Mansfield, l'Unité de gestion de la Coulonge assure la gestion des UA 071-51 et 071-52;
- Gatineau, l'Unité de gestion de la Basse-Lièvre assure la gestion de l'UA 072-51;
- Maniwaki, l'Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga assure la gestion des UA 073-51, 073-52 et 074-51.

Unité d'aménagement 071-51

Couvrant 249 710 ha, l'UA 071-51 se situe entièrement dans la partie sud de la région de l'Outaouais.

Cette UA est bordée au nord par l'UA 071-52, au nord-est par l'UA 073-51, à l'est par l'UA 072-51 et à l'ouest par la rivière des Outaouais. Le territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier est principalement situé dans la MRC de Pontiac.

Les principales municipalités situées à proximité ou sur le territoire de l'UA sont Mansfield-et-Pontefract, Shawville, Otter Lake, Danford Lake, Fort-Coulonge, L'Isle-aux-Allumettes, Clarendon et Bristol.

Bordée au sud-ouest par la rivière des Outaouais, cette UA compte plusieurs rivières et lacs importants, dont les lacs McGillivray, la Pêche, de l'Achigan, Galarneau, Schyan, Jim et à la Truite ainsi que les rivières Noire, Coulonge, Picanoc, Schyan et Kazabazua.

Les principales voies d'accès à l'UA sont les chemins du Bois-Franc, Schyan et de la Picanoc. Un réseau routier secondaire bien développé est rattaché aux accès principaux, mais son état et son entretien varient grandement en fonction de son utilisation par les différents usagers de la forêt.

Unité d'aménagement 071-52

Couvrant 542 627 ha, l'UA 071-52 se situe entièrement dans la partie centre-ouest de la région de l'Outaouais.

Cette UA est bordée au nord par l'UA 073-52, au sud par l'UA 071-51, à l'est par l'UA 073-51 et à l'ouest par la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier est situé dans la MRC de Pontiac.

La municipalité de Rapides-des-Joachims est située en bordure sud-ouest du territoire de l'UA 071-52.

Les principaux plans d'eau sont les lacs Saint-Patrice, Bryson, Lynch, Nigaut, Dix Milles, Duval, Aumond ainsi que les rivières Coulonge, Noire et Corneille.

Les principales voies d'accès à l'UA sont les chemins du Bois-Franc, Rapides-des-Joachim, Usborne, Maniwaki-Témiscamingue, Manitou, Schyan, du Dépôt, Grande Chute ainsi que les traverses Rapides-Manitou et du lac Charette. Le réseau routier secondaire est bien développé, mais son état et son entretien varient grandement en fonction de son utilisation par les différents usagers de la forêt.

Unité d'aménagement 072-51

Couvrant 139 447 ha, l'UA 072-51 se situe entièrement dans la partie sud-est de la région administrative de la région de l'Outaouais.

Cette UA est bordée au nord et à l'est par la région des Laurentides et au nord-ouest par l'UA 073-51. Au sud, à l'est et à l'ouest, cette UA est principalement bordée par d'autres modes de gestion tels que des forêts privées et des territoires municipaux. Le territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier est réparti sur trois MRC, soit les MRC de Papineau (81 %), de La Vallée-de-la-Gatineau (14 %) et des Collines-de-l'Outaouais (5 %).

Les principales municipalités situées à proximité sont Gatineau, Saint-André-Avellin, Thurso, Papineauville, Ripon et Plaisance.

Les principaux plans d'eau de l'UA 072-51 sont les lacs Simon, Gagnon, des Plages et le réservoir Poisson Blanc ainsi que les rivières Gatineau, de la Petite Nation et du Lièvre.

Les principales voies d'accès à l'UA sont les chemins de la Baie de l'Ours, du Lac Gagnon Ouest, Sioui, du Smallian et Saint-Denis. La réserve faunique de Papineau-Labelle est traversée par plusieurs chemins, entre autres par les routes 1, 2, 3, 4, 6, 7, 12, 25 et 32. La partie ouest de l'UA 072-51 est bien desservie par les réseaux routiers municipal et provincial.

Unité d'aménagement 073-51

Couvrant 408 533 ha, l'UA 073-51 se situe entièrement dans la partie centre-est de la région administrative de la région de l'Outaouais.

Cette UA est bordée au nord par les UA 073-52 et 074-51, au sud par l'UA 071-51 et d'autres modes de gestion, à l'est par la région des Laurentides et à l'ouest par l'UA 071-52. La partie est de l'UA est enclavée dans des terres privées. Le territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier est réparti sur deux MRC, soit les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (88 %) et de Pontiac (12 %).

Les principales municipalités situées à proximité sont Maniwaki, Gracefield, Déléage, Messines, Grand-Remous et Low. On y trouve également la réserve autochtone de Kitigan Zibi bordant la partie centrale de l'UA.

Les principaux lacs sont le lac des Trente et Un Mille, Désert, Dumont et Pythonga. Les principales rivières sont la rivière Désert, Gens des Terres et Serpent. La rivière Gatineau traverse le territoire du nord au sud. Au nord-est de l'UA se trouve le réservoir Baskatong.

Les routes provinciales 105 et 117 sont les axes routiers asphaltés les plus importants. Un réseau routier forestier bien développé, dont les chemins Caméronian-Taylor, de l'Aigle, de la Corneille, de la Picanoc, du Dépôt, Maniwaki-Téminscamingue, Messines-Black-Rollway, Pythoga, Usborne ainsi que les traverses de la Perdrix-Blanche, Klukeville et Tortue viennent compléter le réseau provincial et municipal.

Unité d'aménagement 073-52

L'UA 073-52 couvre 373 008 ha. Elle est partiellement comprise dans la partie nord-ouest de la région administrative de la région de l'Outaouais. La portion de territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier se superpose à deux MRC en Outaouais, soit la MRC de Pontiac (65 %) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (23 %). Une portion de ce territoire se situe dans la MRC de La Vallée-de-l'Or (12 %).

Elle est bordée au nord par l'UA 074-51, au sud par l'UA 071-52, à l'est par les UA 073-51 et 074-51 et à l'ouest par la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les principaux plans d'eau inclus dans l'UA ou situés à proximité de celle-ci sont les lacs Jean-Péré, Byrd, Poulter, Kondiaronk, Brûlé, Antostagan, Grand, Larive et Canimina. Il y a en plus les rivières Coulonge, de l'Orignal et O'Neil.

L'accès principal est la route 117. Le réseau routier forestier comprend les chemins Usborne, Pomponne, Manitou, du lac Byrd, Gamain et du Bois-Franc.

Unité d'aménagement 074-51

Couvrant 939 205 ha, l'UA 074-51 est partiellement comprise dans la région administrative de l'Outaouais, sa partie nord-est se situe de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Le territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier est donc réparti sur deux MRC, soit les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (60 %) et la MRC de La Vallée-de-l'Or (40 %).

Cette UA est bordée au sud par l'UA 073-51, à l'est principalement par la région des Laurentides, à l'ouest par l'UA 073-52 et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette UA se trouve principalement en territoires non organisés (Réservoir-Dozois, Lac-Pythonga, Lac-Moselle, Lac-Lenôtre, Dépôt-Échouani et Lac-Nilgaut) et sur une portion sud de la municipalité de Senneterre. La réserve autochtone de Lac-Rapide se situe dans cette UA.

En plus des réservoirs Dozois et Cabonga, les principaux lacs sont les lacs Camachigama, Cawatose et Échouani, des Augustines et O'Sullivan. Les principales rivières sont celles des Outaouais, Gatineau, Capitachouane et Festubert.

L'accès principal est la route 117. Le réseau routier forestier comprend les chemins Poignan, Lépine-Clova, Landron, du Sunshine, du Gull, de l'Aéroport et Bark Lake.

Les trois cartes suivantes présentent :

- 1- La localisation des unités d'aménagement de la région de l'Outaouais et leurs repères géographiques;
- 2- Le réseau hydrographique principal de la région;
- 3- Les infrastructures routières de la région.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Unités d'aménagement](#)

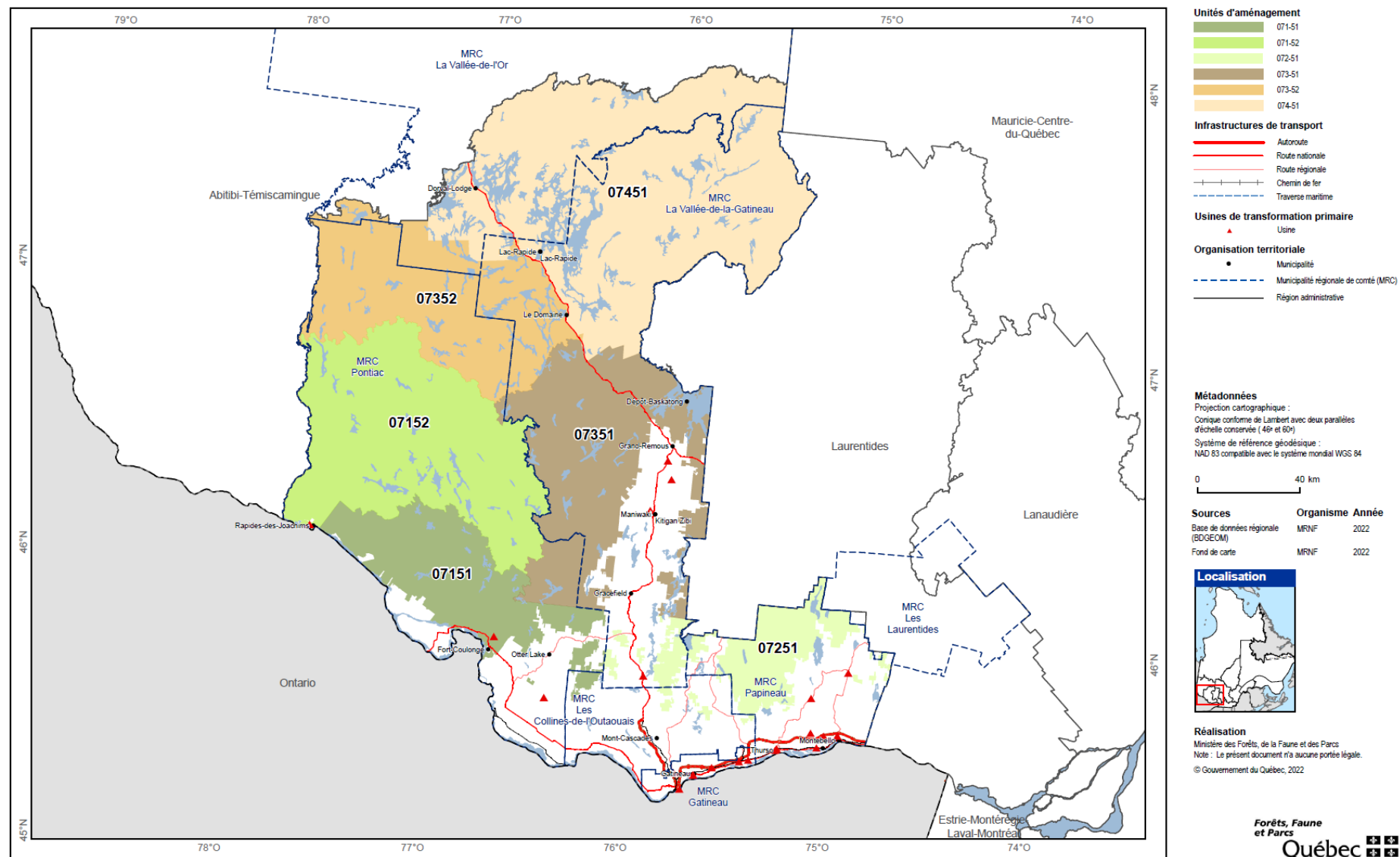
Figure 1 Localisation des unités d'aménagement de la région de l'Outaouais

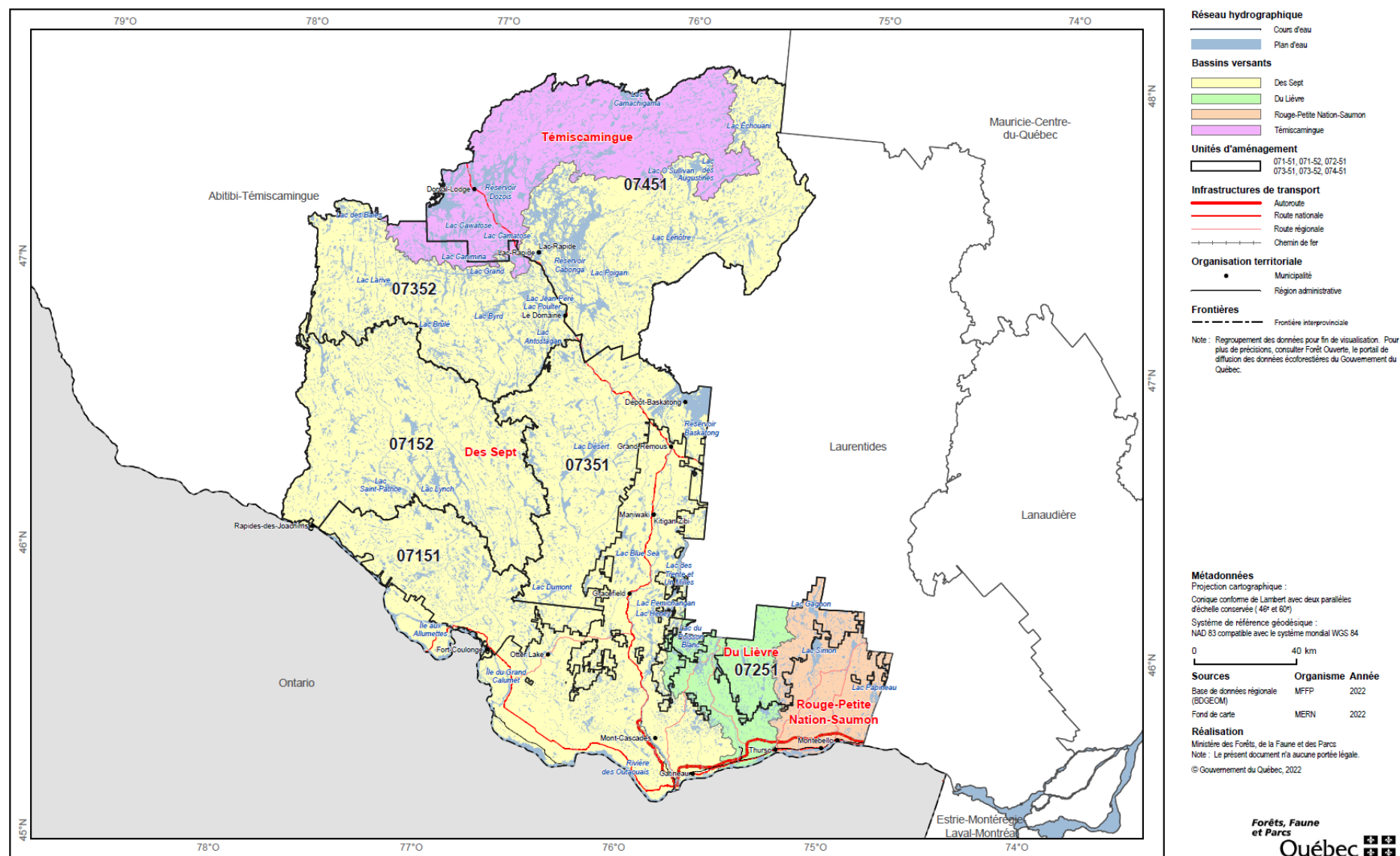
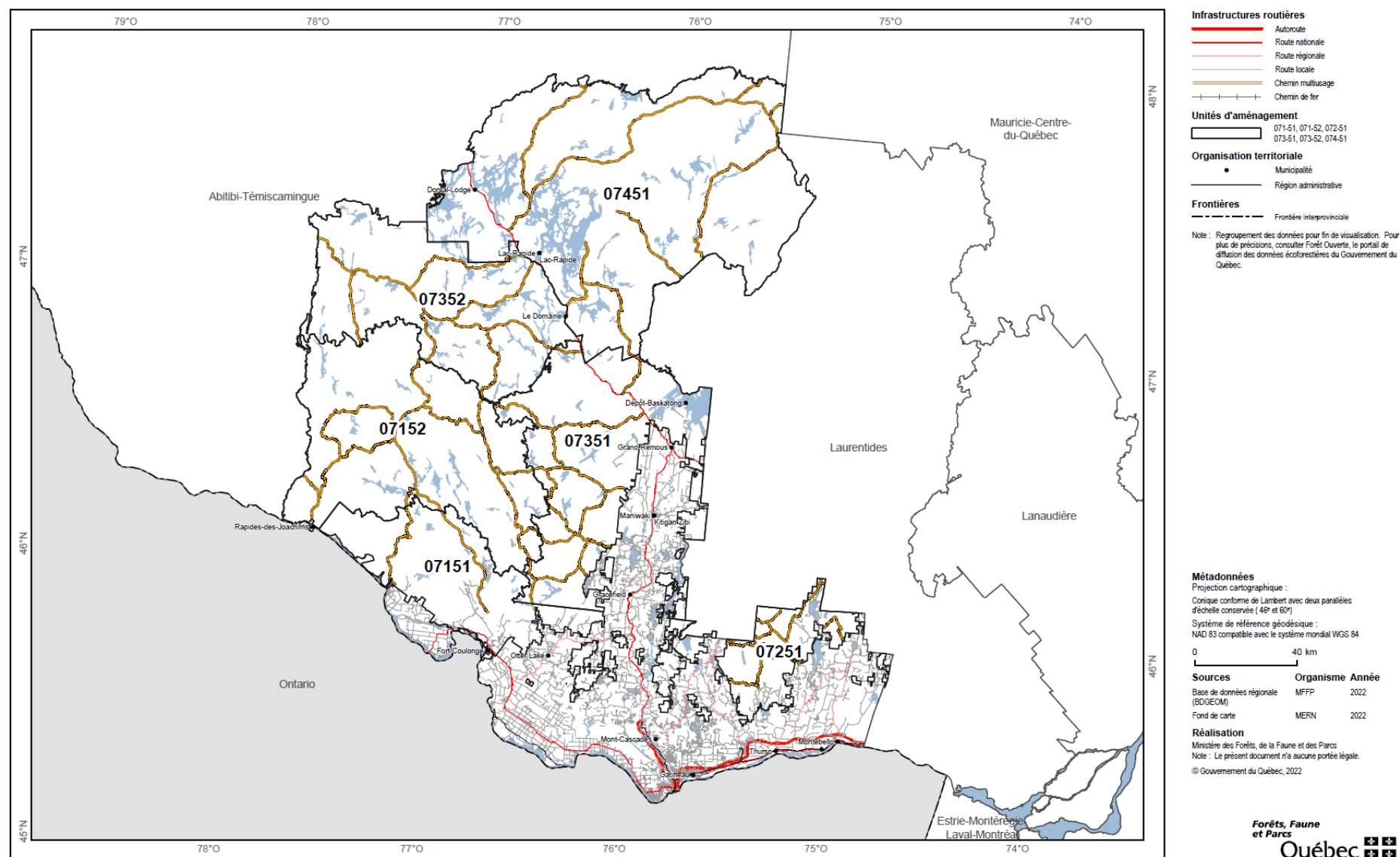
Figure 2 Réseau hydrographique de la région de l'Outaouais

Figure 3 Infrastructures routières de la région de l'Outaouais

Territoire sur lequel s'exercent des activités d'aménagement forestier

Le territoire forestier public correspond à la superficie de compétence provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. La répartition se fait en distinguant les superficies :

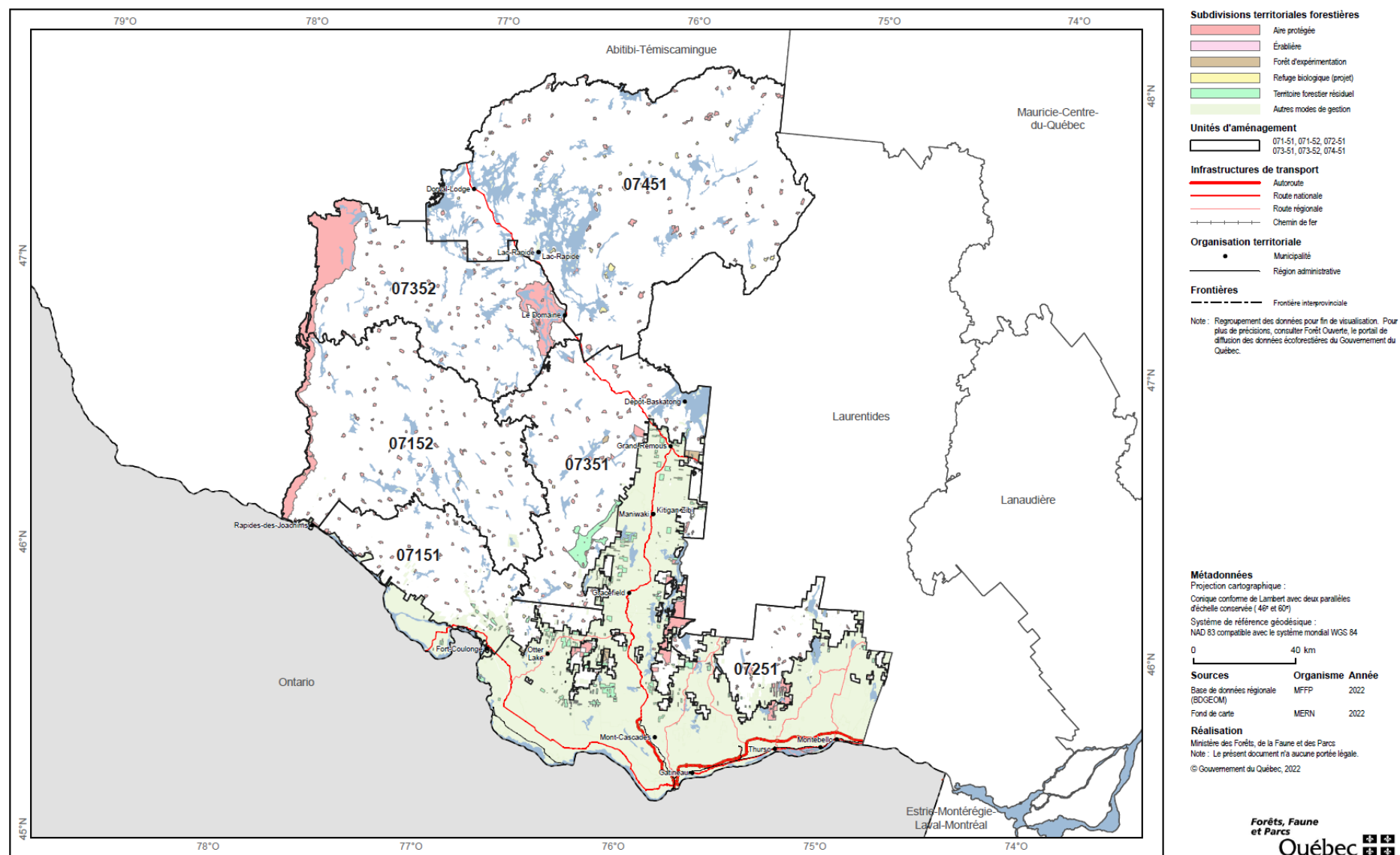
- Hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, entre autres).
- Improductive.
- Exclues de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.).
- Destinées à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

Le système de Subdivisions territoriales forestières intègre l'ensemble des délimitations du territoire forestier public : selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le territoire forestier public est constitué par des unités d'aménagement, des territoires forestiers résiduels, des forêts d'enseignement et de recherche, des forêts d'expérimentations, des écosystèmes forestiers exceptionnels et des refuges biologiques. Selon le type de territoire, des droits peuvent être consentis avec des conditions particulières ou être exclus de toutes activités d'aménagement forestier. La cartographie de ces territoires forestiers publics est nécessaire pour la planification et les suivis des travaux d'aménagement forestier. En Outaouais, la superficie des UA totalise 2 652 530 ha, ce qui représente 68 % du territoire de la région (voir tableau ci-dessous). Les autres catégories de mode de gestion comptent pour 32 % de la superficie de la région, dont 19,5 % de terres privées. Le tableau et la carte ci-dessous donnent un aperçu des différents modes de gestion sur l'ensemble du territoire de la région.

Tableau 1 Superficie des unités d'aménagement et des autres catégories de mode de gestion

Catégorie de mode de gestion	Superficie	
	(ha)	(%)
Unité d'aménagement		
071-51	249 710	6,4 %
071-52	542 627	13,9 %
072-51	139 447	3,6 %
073-51	408 533	10,5 %
073-52	373 008	9,6 %
074-51	939 205	24,1 %
Sous-total	2 652 530	68,0 %
Autres catégories		
Territoires forestiers résiduels	54 651	1,4 %
Forêt d'expérimentation	2 538	0,1 %
Forêt d'enseignement et de recherche	1 198	0,0 %
Aires protégées	207 604	5,3 %
Lacs et rivières importants	191 834	4,9 %
Territoires autochtones	21 638	0,6 %
Autres terrains publics	10 289	0,3 %
Terres privées	758 782	19,5 %
Sous-total	1 248 534	32,0 %
Total	3 901 064	100,0 %

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Subdivisions territoriales forestières \(STF\)](#)

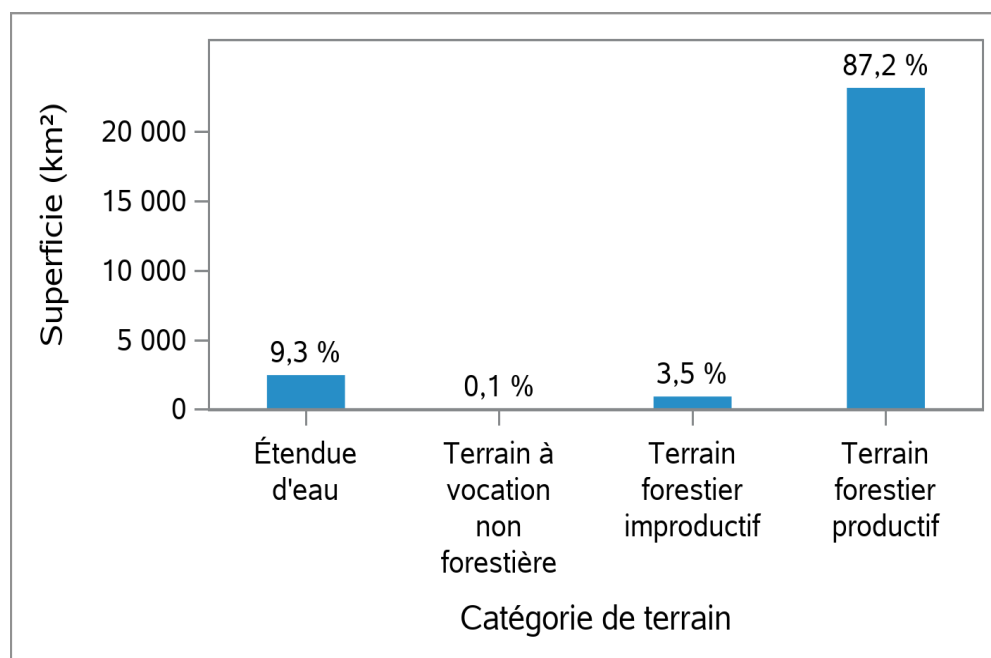
Figure 4 Subdivisions territoriales forestières de la région de l'Outaouais

La forêt productive comprise dans ces UA représente 23 127 km², soit 87,2 %, le reste étant constitué par ordre d'importance : d'étendues d'eau (9,3 %), de superficies improductives (3,5 %) et de terrains à vocation non forestière (0,1 %). Aux fins d'inventaire forestier au Québec, une superficie forestière est considérée comme productive si elle est susceptible de produire un volume minimum de 30 m³/ha en essences commerciales en 120 ans. Le tableau et la figure suivants présentent les superficies et les proportions par catégorie de terrain.

Tableau 2 Superficie par catégorie de terrain de chaque unité d'aménagement

UA	Étendue d'eau		Terrain à vocation non forestière		Terrain forestier improductif		Terrain forestier productif		Total toutes catégories	
	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
071-51	258	10,3 %	2	0,1 %	51	2,0 %	2 187	87,6 %	2 497	100 %
071-52	443	8,2 %	3	0,0 %	125	2,3 %	4 855	89,5 %	5 426	100 %
072-51	122	8,7 %	1	0,1 %	25	1,8 %	1 247	89,4 %	1 394	100 %
073-51	372	9,1 %	5	0,1 %	105	2,6 %	3 602	88,2 %	4 085	100 %
073-52	395	10,6 %	4	0,1 %	128	3,4 %	3 203	85,9 %	3 730	100 %
074-51	869	9,2 %	7	0,1 %	484	5,2 %	8 033	85,5 %	9 392	100 %
	2 460	9,3 %	21	0,1 %	919	3,5 %	23 127	87,2 %	26 525	100%

Figure 5 Superficie (km²) par catégorie de terrain de l'ensemble des unités d'aménagement



Territoire protégé ou bénéficiant de modalités particulières

À l'image d'un gruyère, les unités d'aménagement sont constellées d'exclusions territoriales ou de sites sur lesquels des modalités particulières s'appliquent. Le [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État](#) (RADF) renferme des mesures concrètes qui visent à :

- protéger les ressources du milieu forestier (eau, faune, matière ligneuse, sol);
- assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier;
- rendre plus compatible l'aménagement forestier avec les autres activités exercées dans les forêts;
- contribuer à l'aménagement durable des forêts.

En vertu du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, les sites exclus, ou ceux auxquels des modalités particulières s'appliquent, concernent principalement :

- la protection des sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles;
- le maintien de la qualité des habitats fauniques cartographiés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques;
- la protection des sites culturels et des sites d'utilité publique;
- la protection de sites importants pour les Autochtones;
- la protection des sols et de l'eau;
- la protection des écosystèmes fragiles (par exemple, les pessières à lichens).

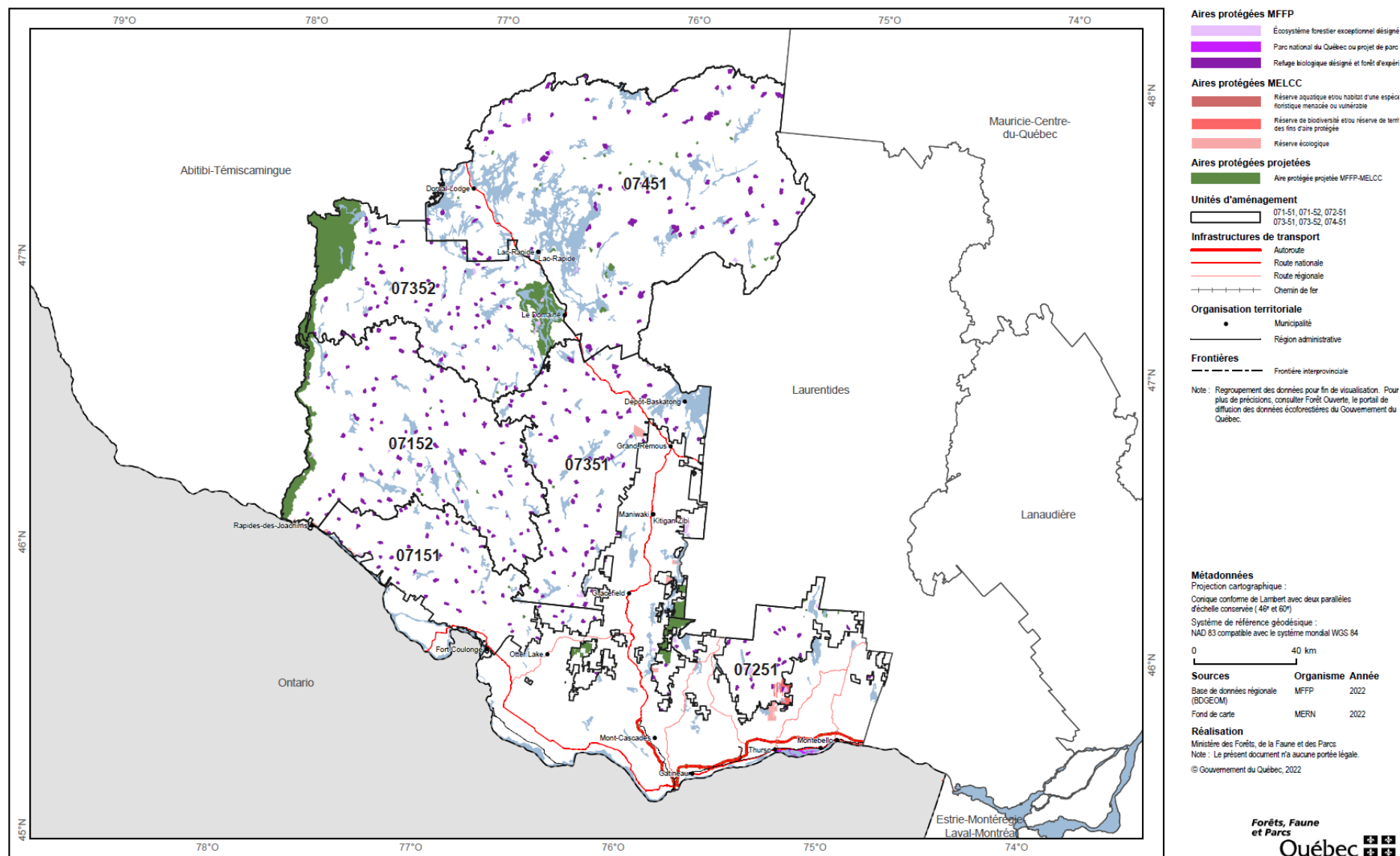
De plus, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit la tenue du [Registre des aires protégées](#). L'État protège par voie légale une portion du territoire en soustrayant ce dernier à toute forme d'intervention ou d'aménagement forestier. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) diffuse et met à jour l'information inscrite dans ce registre. Le MRNF collabore au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier en favorisant la conservation ciblée d'éléments particuliers, voir remarquables de la diversité biologique. Ces forêts peuvent être classées comme écosystèmes forestiers exceptionnels ou refuges biologiques au sens de la LADTF ou comme refuge faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Dans le processus de désignation des aires protégées, des zones non encore désignées légalement sont retirées de la possibilité forestière et de la planification lorsqu'elles ont franchi l'ensemble des étapes nécessaires à leur délimitation finale, et qu'elles font l'objet d'une démarche de protection administrative du MELCCFP. Ainsi, le MRNF assure la protection des territoires qui lui ont été proposés par le MELCCFP et qui ont fait l'objet d'un accord entre les ministères concernés au terme d'une analyse approfondie de l'ensemble des enjeux.

Des fichiers numériques présentant l'ensemble de ces sites sont considérés au moment de la planification et sur le terrain. Ces sites, qui ne font pas partie du règlement applicable (RADF), sont protégés ou encore font l'objet de modalités particulières. Par exemple :

- les habitats d'espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables (y compris les espèces susceptibles d'être ainsi désignées) sont pris en compte;
- les aires protégées dont les limites ont été retenues par le gouvernement du Québec sont soustraites des activités d'aménagement forestier;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les refuges biologiques en milieu forestier visant la conservation de la diversité biologique associée aux forêts mûres et surannées sont également soustraits des activités d'aménagement forestier;
- des modalités particulières s'appliquent à certains sites fauniques d'intérêt.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, Forêt Ouverte Forêt Ouverte : Aires protégées
--

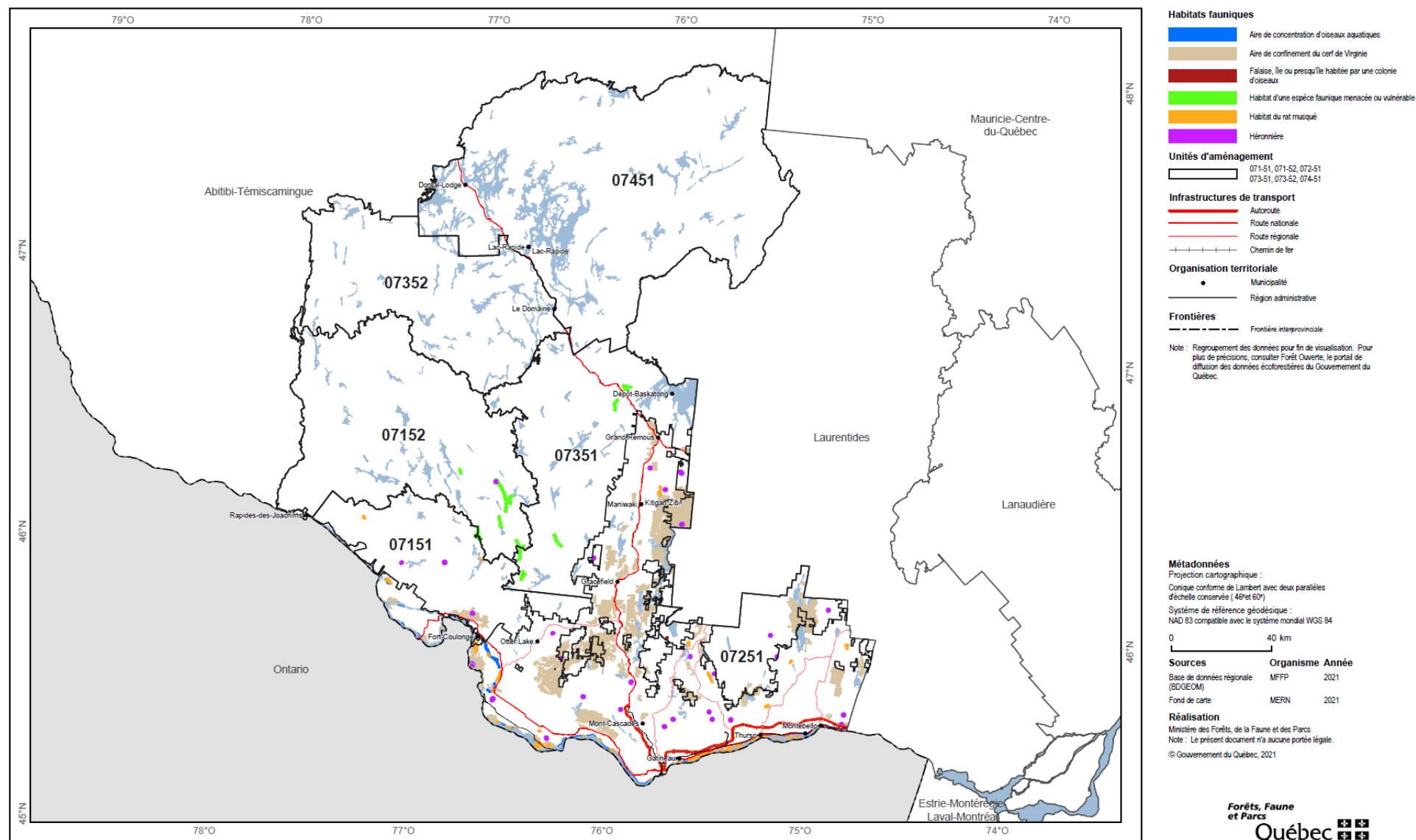
Figure 6 Les aires protégées de la région de l'Outaouais

Habitats fauniques

Les principaux habitats fauniques de la région sont des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des aires de confinement du cerf de Virginie, des falaises, des îles ou des presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux, des habitats d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, des habitats du rat musqué et des héronnières.

La carte suivante présente les principaux habitats fauniques de la région.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Habitats fauniques](#)

Figure 7 Les habitats fauniques de la région de l'Outaouais

Aires de confinement du cerf de Virginie

Au Québec, le cerf de Virginie vit à la limite nord de son aire de distribution et l'hiver constitue le principal facteur qui limite la croissance des populations. À notre latitude, l'épaisseur de la neige, la température et le vent peuvent exercer une influence majeure sur la survie du cerf de Virginie. Afin de minimiser les pertes énergétiques et maximiser leur taux de survie, les cerfs se réfugient dans des milieux forestiers où le climat est plus clément et où ils pourront entretenir un réseau de pistes permettant d'accéder facilement à la nourriture et de fuir les prédateurs. Ces secteurs sont appelés « aires de confinement du cerf de Virginie » (ACCV).

Une ACCV correspond à une superficie boisée d'au moins 250 ha où les cerfs de Virginie se regroupent pendant la période durant laquelle l'épaisseur de la couche nivale dépasse 50 cm (ou 40 cm si le territoire est situé au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière).

La majorité des ACCV situées sur les terres du domaine de l'État font partie du réseau des aires protégées du Québec au titre d'une aire protégée de catégorie IV¹, qui sont des territoires gérés pour maintenir l'habitat des espèces pour lesquels ils ont été désignés.

En Outaouais, les ACCV couvrent plus de 160 000 ha, dont 20 % se trouvent sur les terres du domaine de l'État. Les ACCV sont situées dans les UA 071-51, 072-51 et 073-51. Parmi les ACCV qui se trouvent partiellement ou complètement sur les terres publiques, neuf sont d'une taille suffisante pour nécessiter un plan d'intervention forestière qui est en cours de rédaction. Ensemble, elles couvrent plus de 4 % des superficies aménageables de la région.

Tableau 3 Aires de confinement du cerf de Virginie dont au moins une partie est située sur les terres publiques dans la région de l'Outaouais

ACCV	Superficie totale Outaouais (ha)	Superficie en UA (ha)	UA	Plan d'intervention nécessaire (oui/non)
Aylwin Station	6 115	60	072-51 et 073-51	Non
Davidson	4 755	1 270	071-51	Oui
Duhamel	12 285	7 780	072-51	Oui
Lac de la Sucrierie	730	310	072-51	Non
Lac de l'Original	345	25	072-51	Non
Lac des Trente et Un Milles	31 410	11 630	073-51	Oui
Lac du Goéland	410	5	072-51	Non
Lac Gagnon	285	285	072-51	Non
Lac Gardiner	455	175	072-51	Non
Lac Gareau	345	5	073-51	Non
Lac Heney	12 820	1 445	072-51 et 073-51	Oui
Lac Larivée	830	50	072-51	Non
Lac Long	530	300	072-51	Non
Lac Manitou	1 650	590	072-51	Oui
Lac McFee	2 800	1 400	072-51	Oui
Lac Morin	280	30	072-51	Non
Lac Papineau	1 575	15	072-51	Non

¹ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (décembre 2021)
https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/aire-confinement-cerf-virginie.pdf

ACCV	Superficie totale Outaouais (ha)	Superficie en UA (ha)	UA	Plan d'intervention nécessaire (oui/non)
Lac Rond	890	830	073-51	Oui
Lac Trilby	660	35	073-51	Non
Lady Smith	19 120	3 815	071-51	Oui
Notre-Dame-de-la-Paix	4 420	10	072-51	Non
Petit lac Plat	140	140	072-51	Non
Point Comfort	470	130	073-51	Non
Val-des-Bois	475	40	072-51	Non
Venosta	14 930	3 415	071-51 et 072-51	Oui
Total	118 725	33 790	-	-

Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ, chapitre E-12.01 [LEMV]) encadre la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) au Québec. Elle est sous la responsabilité conjointe du MELCCFP et du MRNF. En vertu de cette loi, une espèce peut être désignée menacée, lorsqu'on appréhende sa disparition, ou vulnérable lorsque sa survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. À cela s'ajoutent les espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables et qui sont inscrites sur une liste publiée dans la Gazette officielle du Québec. Au Québec, l'expression « espèces menacées ou vulnérables » inclut également les espèces susceptibles d'être ainsi désignées.

Certains habitats d'espèces désignées menacées ou vulnérables font l'objet d'une reconnaissance légale par voie réglementaire. Les [habitats floristiques](#) sont répertoriés dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ : E-12.01, r.3), alors que les [habitats fauniques](#) sont désignés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ : C-61.1, r.18). La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1 [LADTF]) permet également le classement légal d'[écosystèmes forestiers exceptionnels](#) de type forêt refuge, créé spécialement pour protéger une ou plusieurs EMVS floristiques.

Malgré les dispositions réglementaires en vigueur, ce ne sont pas tous les sites connus d'EMVS qui font l'objet d'une protection légale. Plusieurs de ces EMVS sont associées au milieu forestier et peuvent être sensibles aux activités d'aménagement forestier. Afin d'agir en complémentarité avec la protection par voie réglementaire, la protection en forêt publique de certaines EMVS fauniques ou floristiques se fait par l'entremise d'une entente administrative (Entente EMV). Cette entente est un outil qui a été mis en place, en 1996, par le MRNF et le MELCCFP pour favoriser la sauvegarde des EMVS recensées sur le territoire forestier du Québec. L'Entente EMV a permis, entre autres, l'élaboration de mesures de protection pour des espèces ciblées. Les mécanismes requis pour leur mise en œuvre sont régis par des instructions émanant du cadre du système de gestion environnementale de l'aménagement durable des forêts (SGE-ADF ISO 14001).

L'approche qui permet d'assurer une protection adéquate des EMVS et de leurs habitats est décrite dans les orientations ministérielles liées aux enjeux écologiques. Elle compte trois étapes qui consistent à :

1. Établir la liste des EMVS de la faune et de flore qui vivent sur le territoire de la région, conformément au SGE-ADF ISO 14001 :

Nom commun	Nom latin	Statut provincial (LEMV)	Statut fédéral (LEP)	Mesure de protection Entente EMV (oui/non)	Habitat légal (oui/non)
Faune					
Oiseaux					
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable	Aucun	Oui	Non
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Vulnérable	Préoccupante	Oui	Non
Reptiles					
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Vulnérable	Menacée	Oui	Oui
Amphibiens					
Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Susceptible	Aucun	Oui	Non
Poissons					
Omble chevalier ou quassa	<i>Salvelinus alpinus ou quassa</i>	Susceptible	Aucun	Oui	Non
Flore					
Doradille ambulante	<i>Asplenium rhizophyllum</i>	Susceptible	Aucun	Oui	Non
Ginseng à 5 folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	Menacée	En voie de disparition	Oui	Non
Mimule glabre	<i>Mimulus glabratus</i>	Menacée	Aucun	Oui	Non
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Susceptible	En voie de disparition	Oui	Non
Cypripède tête-de-bélier	<i>Cypripedium arietinum</i>	Vulnérable	Aucun	Oui	Non
Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	Susceptible	Aucun	Oui	Non
Conopholis d'Amérique	<i>Conopholis americana</i>	Vulnérable	Aucun	Oui	Non
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable	Aucun	Oui	Non

2. Cartographier précisément les sites d'EMVS où des mesures de protection s'appliquent. On peut classer ces sites en trois catégories :
- les habitats bénéficiant d'une protection légale;
 - les sites de protection de l'Entente EMV;
 - les données liées aux observations effectuées par le processus de fiches de signalement².

Ces données cartographiques sont accessibles aux aménagistes dans les usages forestiers.

3. Appliquer, dans la planification et la réalisation des activités d'aménagement forestier, les modalités de protection selon la catégorie :
- Les habitats bénéficiant d'une protection légale :

Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise, et ce, en vertu des lois et des règlements applicables dans un habitat floristique ou faunique désigné d'EMV et dans un écosystème forestier exceptionnel.

² Une fiche de signalement permet de mettre en évidence les caractéristiques sociales ou environnementales non répertoriées, comme l'observation d'une EMVS, et peut être remise en se référant à l'unité de gestion de la région visée.

b) Les sites de protection de l'Entente EMV :

Une mesure de protection s'applique selon un principe de zonage. On peut trouver : 1) une zone de protection intégrale où aucune activité d'aménagement forestier n'est autorisée; et 2) une zone où des modalités particulières s'appliquent (par exemple, les dates à respecter, types de traitements autorisés). Selon l'espèce, la mesure de protection comprendra l'une ou l'autre de ces zones, ou une combinaison des deux. L'ensemble des mesures de protection sont disponibles sur le [site Internet de l'Entente EMV](#).

c) Les données liées aux observations rapportées par le processus de fiches de signalement :

Pour les signalements d'espèces qui bénéficient de mesures de protection élaborées dans le cadre de l'Entente EMV, les modalités prévues doivent être appliquées aux sites de l'observation. Ces données régionales doivent faire l'objet d'une protection jusqu'à leur inclusion dans les sites de protection de l'Entente EMV. Pour les signalements d'EMVS ne bénéficiant pas d'une mesure de protection de l'Entente EMV, le type de protection ainsi que les modalités qui seront appliqués sont établis en région.

Pour en connaître davantage, consulter :
[Cahier 7.1 Enjeux liés aux espèces menacées ou vulnérables](#)
[Mesures de protection particulières pour la flore et la faune en forêt publique](#)

Sites fauniques d'intérêt

Les sites fauniques d'intérêt (SFI) sont définis comme étant un :

« lieu circonscrit, constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional ».

Dans la région, la plupart des secteurs désignés comme SFI se trouvent dans des habitats aquatiques et leur milieu adjacent. La sélection de ces milieux vise à protéger des lacs, des cours d'eau ou des éléments d'habitats correspondant à des caractéristiques de rareté du milieu, à des critères de productivité notable d'espèces de poissons d'intérêt économique ou encore à des éléments de protection de populations sensibles.

Autres territoires exclus à l'aménagement forestier

Les îles de la région représentent près de 40 000 ha, dont 96 % se situent dans l'UA 074-51. Les grandes îles de plus de 250 ha sont toutes situées dans cette même UA. Bien que ces îles puissent légalement faire l'objet de travaux d'aménagement forestiers, elles se trouvent principalement dans des réservoirs tels que le Cabonga, le Dozois et le Baskatong dont la vocation prioritaire est la production d'hydroélectricité.

Depuis l'arrêt du flottage du bois au début des années 1990, ces îles sont très difficiles d'accès pour l'exploitation forestière, car elle nécessite la construction de ponts de glace. Leur établissement est pratiquement impossible en raison du marnage occasionné par la vidange des réservoirs, faisant baisser le niveau de l'eau de près de 10 m, de janvier à avril, sur le réservoir Baskatong et son affluent, le réservoir Cabonga. Cette vidange est essentielle pour permettre l'accumulation de l'eau provenant de la crue printanière et assurer la régulation des niveaux des eaux des rivières des Outaouais et Gatineau. Pour ces raisons, les îles de ces réservoirs sont retirées du territoire offert à la récolte de matière ligneuse depuis 1990.

S'ajoutent à ces territoires exclus les différentes contraintes biophysiques qui rendent l'aménagement forestier impraticable. Mentionnons les pentes abruptes (pentes de plus de 40 %), les très mauvais drainages (hydriques) et les terrains forestiers improductifs³.

Des fichiers numériques présentant l'ensemble de ces sites peuvent être consultés au bureau des unités de gestion. Continuellement mis à jour, ces fichiers sont considérés au moment de la planification opérationnelle et sur le terrain.

Contexte socioéconomique

L'exploitation des ressources naturelles a été l'élément déclencheur de l'occupation du territoire. Encore aujourd'hui, elle joue un grand rôle dans le développement socioéconomique. Au fil des années, de nouvelles activités industrielles, commerciales, institutionnelles, récréatives et culturelles ont enrichi les sphères sociales et économiques.

Historique d'utilisation du territoire

La dernière période glaciaire qui a recouvert la région de l'Outaouais a effacé les traces d'occupation du territoire antérieures à celle-ci. Les premières traces d'une occupation humaine de la vallée de l'Outaouais remontent à 6 000 ans environ⁴. Les Premières Nations utilisaient les diverses ressources disponibles et procédaient à des brûlis pour dégager les sous-bois pour favoriser la chasse et la croissance des plantes qu'ils utilisaient. Au début des années 1800, c'est le blocus napoléonien qui force l'Angleterre à se tourner vers ses colonies pour s'approvisionner en bois. L'exploitation de la forêt à des fins commerciales a entraîné la colonisation de la région et le développement de l'agriculture pour soutenir cette économie naissante.

³ Les terrains forestiers improductifs incluent les superficies forestières dont le volume de bois marchands à l'hectare est inférieur à 30 m³, telles que les dénudés humides, les dénudés secs et les aulnaies.

⁴ Chad GAFFIELD (sous la dir.) (1994), « Les premiers habitants de l'Outaouais : 6000 ans d'histoire », dans *Histoire de l'Outaouais*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 42-65.

Marcel LALIBERTÉ (été 1996), « 40 siècles de présence humaine », dans *Continuité*, n° 69, p. 20-21.

Différentes périodes d'exploitation des forêts ont suivi sur la base des essences recherchées. Les chênes et les grands pins ont d'abord été exportés vers l'Angleterre, puis vers les États-Unis aux environs de 1830 où les épinettes et les pins ont servi à l'expansion des villes américaines. C'était l'époque de la drave et les principales rivières de l'Outaouais, s'écoulant du nord vers le sud, ont longtemps servi de mode de transport économique des bois résineux. L'essor des pâtes et papiers entraîne la construction d'une première usine de pâte mécanique à Buckingham en 1901-1902. La demande grandissante pour ces produits aux États-Unis entraîne la construction de plusieurs usines de pâtes et de barrages hydroélectriques en Outaouais vers 1920.

Débutées au sud, les coupes forestières remontent les rivières et leurs affluents et s'étendent de plus en plus vers le nord. Sur le réservoir Baskatong, un bateau-remorqueur nommé le « Pythonga » a navigué et remorqué du bois pendant 65 ans, soit de 1928 à 1993. Après la Première Guerre mondiale, le développement du chemin de fer rend possible le transport des feuillus sur de plus grandes distances. La coupe à diamètre limite des feuillus débute par la récolte des plus belles tiges. Les essences les plus recherchées sont le bouleau jaune, le tilleul d'Amérique, le frêne blanc, le cerisier tardif, le chêne rouge et l'érable à sucre. Cette récolte des plus gros arbres s'est poursuivie jusqu'en 1994, moment où la coupe de jardinage a remplacé ce mode d'exploitation non durable des ressources de feuillus durs. C'est vers cette même période que la transformation des peupliers a ajouté une certaine diversité à la structure économique de la région.

Le site multimédia de l'histoire forestière de l'Outaouais permettra au lecteur d'en apprendre plus sur l'utilisation historique du territoire sous l'angle de la forêt : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/>.

Secteur forestier

La contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi est présentée dans le tableau ci-dessous. La diversification sur de nouveaux marchés comme la construction non résidentielle, les bioproduits et la bioénergie sont l'occasion de réduire la vulnérabilité du secteur forestier aux cycles économiques. Ces produits dérivés du bois offrent d'ailleurs des possibilités de remplacement des produits à plus forte empreinte dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Tableau 4 Contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier au PIB et à l'emploi de la région de l'Outaouais

Secteur ou industrie	PIB (2019) ⁵	Emploi (nbre) (2018) ⁶
Industrie		
Fabrication de papier (322)	148 074 000	1 700
Fabrication de produits en bois (321)	120 245 000	980
Secteur forestier		
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (115)	33 531 000	
Foresterie et exploitation forestière (113)	43 380 000	500

L'aménagement forestier sur les terres publiques vise à permettre un flux de matière première relativement constant. Les garanties d'approvisionnement (GA) et les permis de récolte aux fins d'approvisionnement des usines de transformation du bois sont les principaux droits consentis dans les unités d'aménagement. Ils permettent de sécuriser l'accès à la matière ligneuse et de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines de première transformation. Comme la liste des détenteurs de droits forestiers et industriels régionaux ou de l'extérieur qui s'approvisionnent dans la région peut varier d'une année à l'autre, consulter les liens suivants concernant les droits forestiers consentis pour obtenir l'information la plus à jour.

À consulter :
[Les droits forestiers consentis](#)
[Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État](#)

⁵ Produit intérieur brut aux prix de base par industrie, régions administratives, régions métropolitaines de recensement, Québec (quebec.ca) sur Statistique.quebec.ca

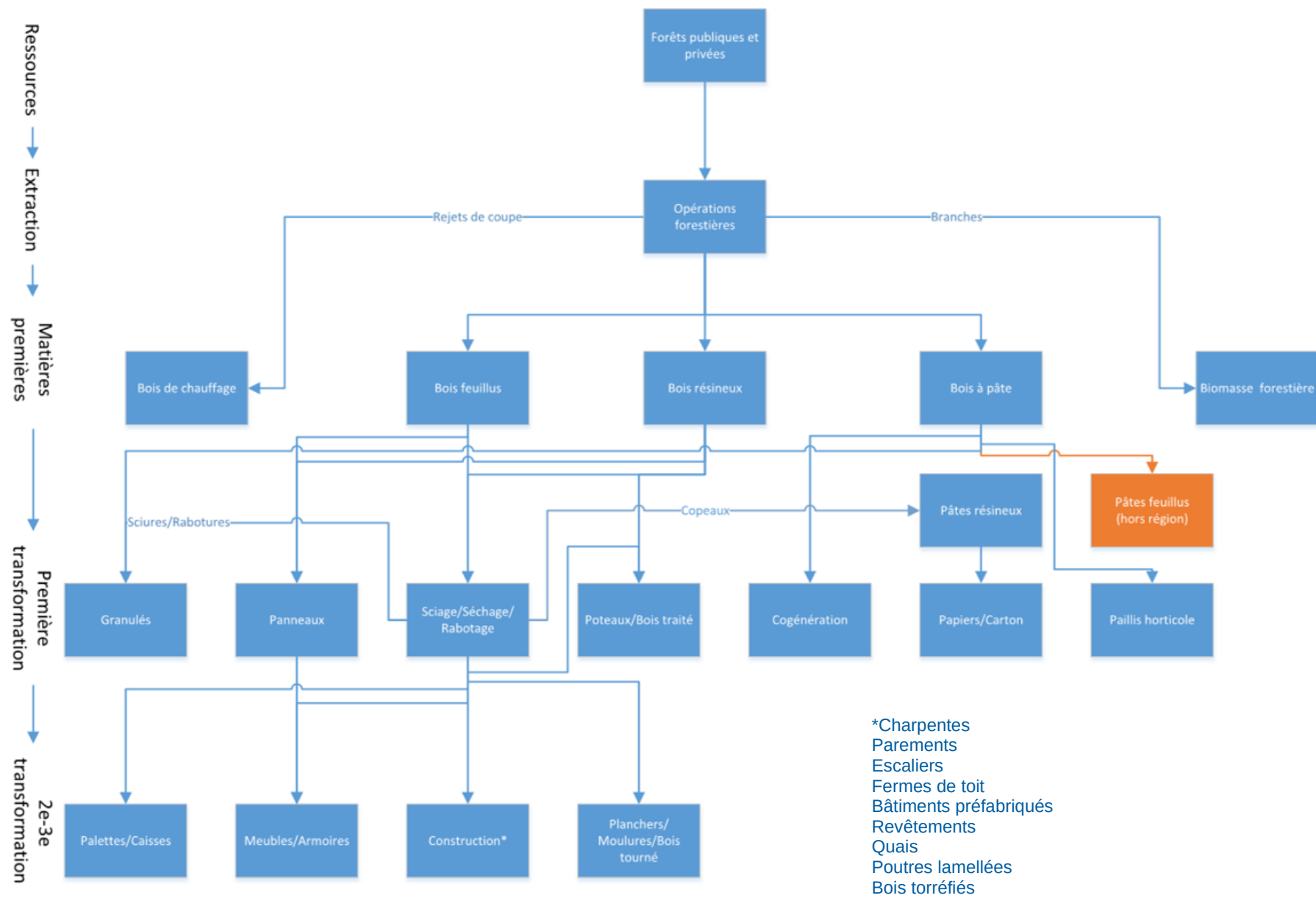
⁶ Emplois : Statistique Canada, Requête spéciale tirée de l'Enquête sur la population active, selon les codes SCIAN 113, 1153, 321 et 322. Calculs du Ministère pour ajuster les données de l'emploi selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Le MRNF élargit l'accès à la matière ligneuse par la mise aux enchères de 25 % des volumes de bois issus de la forêt publique. Toute personne ou tout organisme peut ainsi participer au processus de vente aux enchères et être admissible à l'octroi d'un contrat lié à un volume de bois. En instaurant ce système de concurrence, le gouvernement insuffle un vent de performance où les entreprises les plus efficaces et innovantes se qualifient avantageusement et encourage l'utilisation optimale de la ressource forestière. Le gouvernement adapte ses modes de gestion aux réalités et aux besoins des communautés locales et régionales. Le marché libre des bois contribue également à l'obtention d'une base de référence solide pour établir la juste valeur marchande des bois à partir des prix d'enchères des cinq dernières années de ventes.

L'aménagement forestier est un moteur économique important pour un grand nombre de municipalités. Ces effets ont d'ailleurs pu se faire sentir durant la crise économique aux États-Unis qui a secoué le marché du bois d'œuvre de 2008 à 2012. La fermeture des usines de pâtes de feuillus de Portage-du-Fort en 2008 et, plus récemment, de Thurso en 2019, ont eu des répercussions importantes sur la filière forestière de la région. Les changements dans les habitudes de consommation ont également incité l'industrie des pâtes et papiers à s'adapter à la baisse de la demande mondiale de papier journal, d'impression et d'écriture, puis profiter de l'expansion d'autres marchés comme la pâte, les produits d'emballage et le papier tissu.

La cartographie de la filière bois, présentée dans la figure ci-dessous, illustre les liens entre la forêt et les usines ainsi qu'entre les usines elles-mêmes. La cartographie de la filière bois régionale permet d'identifier les acteurs et de caractériser les flux de produits et de services afin de déterminer les goulots et les potentiels.

Figure 8 Cartographie de la filière bois régionale



Biomasse forestière

Deux types de permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois sont délivrés par le MRNF. Le PRAU de bois marchand et le PRAU de biomasse forestière. De plus, des particuliers peuvent se procurer du bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État à la suite de la délivrance d'un permis à cet effet.

La biomasse forestière comprend les résidus résultant de la récolte de bois (branches, houppiers, feuillage) et les bois de faible qualité inutilisés par les usines de transformation. La biomasse forestière peut aussi inclure les résidus de transformation provenant des usines (écorces, bran de scie et rabotures).

Elle se mesure en tonne métrique verte (tmv). Pour la région, le potentiel de la biomasse estimé par le Forestier en chef⁷ pour la période 2018-2023 est d'environ 1 571 531 tmv par année.

Utilisation récréotouristique et faunique

Le secteur récréotouristique engendre des retombées économiques considérables, principalement en ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche. En forêt publique, l'offre des services associés à ces activités s'oriente fortement autour des territoires fauniques structurés (TFS).

En plus des activités liées à la chasse et à la pêche, ces territoires ont diversifié leur offre de service en ajoutant des activités récréatives complémentaires comme l'observation de la faune, les randonnées et les services de villégiature (chalet, camping, etc.).

Les objectifs de protection de même que les activités qui y sont pratiquées diffèrent selon le type de territoire.

- Aire faunique communautaire (AFC) : plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une société à but non lucratif.
- Pourvoirie : entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.
- Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : territoire établi à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, dans une moindre mesure, à des fins de pratique d'activités récréatives.
- Réserve faunique : territoire voué à la conservation et à la mise en valeur de la faune ainsi qu'à la pratique d'activités récréatives.

⁷ BUREAU DU FORESTIER EN CHEF (2017), Estimation des quantités récoltables de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État à compter du 1^{er} avril 2018, 3 p.

La pratique des activités de prélèvements fauniques revêt une importance accrue dans les régions moins urbanisées. Au Québec, près de 35 % des dépenses effectuées par les chasseurs pour la pratique de leur activité sont réalisées dans une autre région que leur région d'origine, transférant ainsi quelques dizaines de millions de dollars des régions plus urbanisées vers les régions ressources.

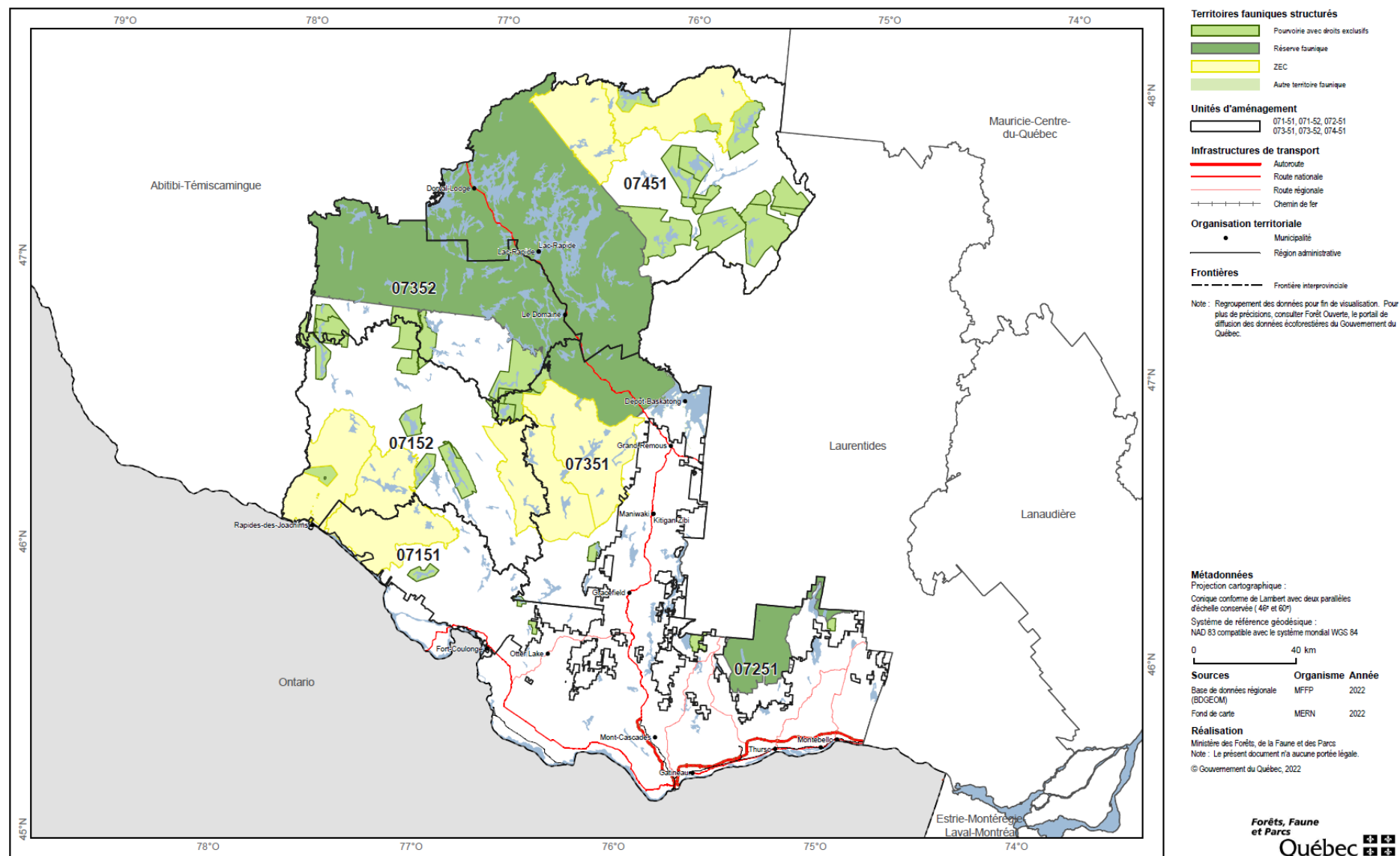
La région compte 2 réserves fauniques, 8 zecs, 25 pourvoiries avec droits exclusifs, une aire faunique communautaire ainsi que 2 petits lacs aménagés. Le tableau ci-dessous présente les territoires fauniques structurés de la région.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec : Forêt Ouverte : Territoires fauniques structurés
--

Tableau 5 Superficie des territoires fauniques structurés

Territoire faunique structuré		Unité d'aménagement											
Catégorie et nom du territoire	Superficie	071-51		071-52		072-51		073-51		073-52		074-51	
	(km ²)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
Aire faunique communautaire													
Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong	316	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0.2	0 %	0	0 %	0	0 %
		0	0 %	0	0 %	0	0 %	0,2	0 %	0	0 %	0	0 %
Petit lac aménagé													
Lac Salomon	0,3	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0.3	0 %	0	0 %	0	0 %
Lac Supérieur	0,3	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0.2	0 %	0	0 %	0	0 %
		0	0 %	0	0 %	0	0 %	0,5	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie avec droits exclusifs													
Chalet du Lac McGillivray	46	43	2 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Club de chasse et Pêche Lac O'sullivan	152	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	129	1 %
Club de chasse et pêche Stramond	111	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	110	1 %
Club Lac Brûlé	152	0	0 %	62	1 %	0	0 %	0	0 %	88	2 %	0	0 %
Domaine du Lac Bryson	142	0	0 %	116	2 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Domaine Stoddart	75	0	0 %	55	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Le Domaine Shannon inc.	331	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	322	3 %
Le Pourvoyeur de l'Est Canadien	27	0	0 %	0	0 %	0	0 %	25	1 %	0	0 %	0	0 %
Pavillon Richer inc.	240	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	211	2 %
Pavillon Wapus inc.	268	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	262	3 %
Pourvoirie Camachigama	216	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	66	1 %
Pourvoirie Chevreuil Blanc inc.	42	0	0 %	0	0 %	33	2 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie Club des Douze	14	0	0 %	0	0 %	14	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie de La Rivière Coucou inc.	136	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	131	1 %
Pourvoirie Domina Gravelle	11	11	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie du Lac Dix Mille	128	0	0 %	50	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie du Lac Doolittle	120	0	0 %	15	0 %	0	0 %	97	2 %	6	0 %	0	0 %
Pourvoirie du Lac Forant	62	0	0 %	61	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie du Lac Marie	263	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0.2	0 %
Pourvoirie Lac de L'Indienne	11	6	0 %	0	0 %	0	0 %	5	0 %	0	0 %	0	0 %
Pourvoirie Moselle-Natakim inc.	313	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	306	3 %
Pourvoirie Pavillon La Vérendrye	153	0	0 %	94	2 %	0	0 %	0	0 %	59	2 %	0	0 %

Territoire faunique structuré		Unité d'aménagement											
Catégorie et nom du territoire	Superficie	071-51		071-52		072-51		073-51		073-52		074-51	
	(km ²)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
Pourvoirie Triple R	59	0	0 %	52	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Territoire de L'original	165	0	0 %	24	0 %	0	0 %	0	0 %	136	4 %	0	0 %
Territoire de pêche et de chasse Poirier inc.	321	0	0 %	0	0 %	0	0 %	62	2 %	238	6 %	0	0 %
		61	2 %	529	10 %	46	3 %	189	5 %	527	14 %	1537	16 %
Réserve faunique													
Réserve faunique La Vérendrye	12 500	0	0 %	0	0 %	0	0 %	953	23 %	2249	60 %	3791	40 %
Réserve faunique de Papineau-Labelle	1627	0	0 %	0	0 %	663	48 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
		0,0	0 %	0,0	0 %	663	48 %	953	23 %	2249	60 %	3791	40 %
ZEC													
ZEC Bras-Coupé-Désert	1 208	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1136	28 %	0	0 %	0	0 %
ZEC Capitachouane	861	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	798	8 %
ZEC Festubert	1 229	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	913	10 %
ZEC Lesueur	776	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	3	0 %
ZEC Petawaga	1 185	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0.9	0 %
ZEC Pontiac	1 195	0	0 %	506	9 %	0	0 %	623	15 %	0	0 %	0	0 %
ZEC Rapides-des-Joachims	896	22	1 %	754	14 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
ZEC Saint-Patrice	1 347	769	31 %	501	9 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
		791	32 %	1761	32 %	0	0 %	1760	43 %	0	0 %	1715	18 %
		852	34 %	2290	42 %	709	51 %	2902	71 %	2776	74 %	7043	75 %

Figure 9 Territoires fauniques structurés

Ressources fauniques

La conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de leurs habitats font partie de la mission du MELCCFP. Pour bien gérer les populations visées par la chasse, la pêche et le piégeage au Québec, des plans de gestion de la faune dressant l'état de la situation des principales espèces exploitées et établissant les conditions de leur prélèvement ont été mis en place.

La chasse

La chasse est une activité aussi emblématique qu'ancrée dans l'identité et l'économie des régions du Québec. Ces adeptes sont généralement enclins à pratiquer plus d'un type de chasse, lequel est régi par des permis.

Le Québec est divisé en 29 zones. Comme la zone 25 n'existe qu'en matière de pêche, on trouve 28 zones de chasse, soit les zones 1 à 24 et 26 à 29. Dans plusieurs cas, ces zones sont subdivisées afin d'appliquer des règles particulières en fonction d'une espèce.

La récolte des gibiers diffère d'une zone de chasse à l'autre et d'une année à l'autre, selon différents facteurs. Les principales espèces chassées sont le cerf de Virginie, l'orignal, le dindon sauvage, l'ours, le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée.

Le piégeage

Plusieurs espèces fauniques à fourrure sont exploitées au Québec, dont la martre, le lynx du Canada, le castor et bien plus. Ces espèces vivent en densité variable sur le territoire en fonction des habitats disponibles. Les activités de piégeage sont encadrées par la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**, et l'obtention d'un permis de piégeage professionnel est obligatoire pour tous les piégeurs.

Les principales espèces piégées en Outaouais⁸ sont la martre, le castor, le rat musqué, le pékan, le raton laveur, la belette, le vison, la loutre de rivière, le renard roux, le coyote et les écureuils. Le loup, l'ours noir, la mouffette, le lynx du Canada et le lynx roux sont également piégés.

Il est possible de consulter les statistiques de chasse et de piégeage sur la carte interactive Forêt ouverte sur le site Internet suivant : [Statistiques de chasse et de piégeage](#)

⁸ MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS (2021), Quantités de fourrures brutes vendues par UGAF et par région — Saison 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021), 5 p.

La pêche

La pêche sportive demeure l'activité faunique ralliant le plus d'adeptes québécois du plein air. Sur les 118 espèces de poissons d'eau douce et migratoire du Québec, une trentaine font l'objet d'une pêche sportive ou commerciale au Québec. Certaines des espèces pêchées comme le doré, le touladi et le saumon atlantique font l'objet d'un plan de gestion visant à améliorer la santé des populations ciblées et la qualité des prises.

Le territoire québécois est divisé en 29 zones de pêche qui tiennent compte de la répartition des espèces pour lesquelles la réglementation peut varier selon la zone de pêche, le plan d'eau, l'espèce convoitée et la période de l'année.

Les espèces les plus recherchées pour la pêche en Outaouais sont l'omble de fontaine, le touladi, le doré jaune, le brochet, le maskinongé et l'achigan.

Profil biophysique

Les profils présentés dans cette section ont été réalisés à partir de la cartographie des peuplements écoforestiers du 5^e programme d'inventaire décennal (selon l'information disponible au 31 mars 2021). Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit la forêt aménageable.

Régime des perturbations naturelles des forêts

Les perturbations naturelles font partie intégrante de la dynamique des écosystèmes forestiers. Leur fréquence, leur étendue et leur gravité exercent une influence directe sur la succession des peuplements et sur l'aménagement forestier.

Les principales perturbations naturelles des forêts québécoises sont le feu, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le chablis. Certaines unités d'aménagement sont davantage touchées par le feu, d'autres par les épidémies d'insectes ou les chablis. Des plans d'aménagement spéciaux permettent d'assurer la récupération des bois affectés par des perturbations de grande ampleur.

Globalement, les régimes de perturbations dominants vont de pair avec les domaines bioclimatiques : il y a une influence mutuelle entre le climat, les caractéristiques biophysiques, dont la végétation, et le type dominant de perturbation naturelle.

Feu

Une forte variabilité dans la gravité des incendies s'observe d'un feu à l'autre, mais également d'une année à l'autre. De plus, bien que les incendies soient généralement perçus comme graves, une forte proportion des superficies touchées peut être composée de peuplements brûlés partiellement. Cette variabilité est régie principalement par une combinaison de facteurs climatiques et édaphiques. Un allongement du cycle de feu a été observé dans toutes les régions du Québec entre la période historique et la période récente (1940-2020). Néanmoins, les risques de feu continueront d'être élevés au cours des prochaines décennies.

Depuis la fin de la dernière glaciation, les incendies de forêt ont permis le développement et le renouvellement des massifs de pins et de chênes dans la portion sud-ouest de l'Outaouais. Depuis la mise en place en 1894 du premier réseau de protection des forêts contre le feu en Outaouais, les incendies de forêt ont fait l'objet d'un combat intensif afin de protéger les forêts et les différentes installations aménagées sur le territoire. Les derniers grands incendies datent des années 1950. De nos jours, les superficies brûlées annuellement sont faibles.

Les districts écologiques⁹ ont servi d'aires d'étude dans un mémoire de recherche¹⁰ sur l'établissement d'un zonage territorial des principaux régimes de feux recensés au Québec méridional. Selon cette étude, le principal cycle de feux de l'Outaouais serait de l'ordre de 300 ans. La partie est de la région, soit l'UA 072-51 et l'est des UA 073-51 et 074-51, a un cycle de feux estimé à 840 ans. Les essences qui dépendent du feu ou qui y sont bien adaptées pour leur régénération, comme le pin gris, le pin blanc et le chêne, sont présentes dans plusieurs UA. Les feux de surface seraient plus fréquents que ceux de cimes, mais leur importance et leurs effets sur la mosaïque forestière sont difficiles à quantifier.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette

La TBE est l'insecte qui cause le plus de dommage au Québec. Cet insecte défoliateur des pousses annuelles entraîne des réductions de croissance ou la mort des arbres. Les essences les plus vulnérables sont le sapin, l'épinette blanche et, dans une moindre mesure, l'épinette rouge et l'épinette noire. Les épidémies surviennent environ tous les 30 à 40 ans, une fréquence qui résulte d'une dynamique complexe entre l'insecte et ses ennemis naturels. L'épidémie actuelle touche principalement la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais.

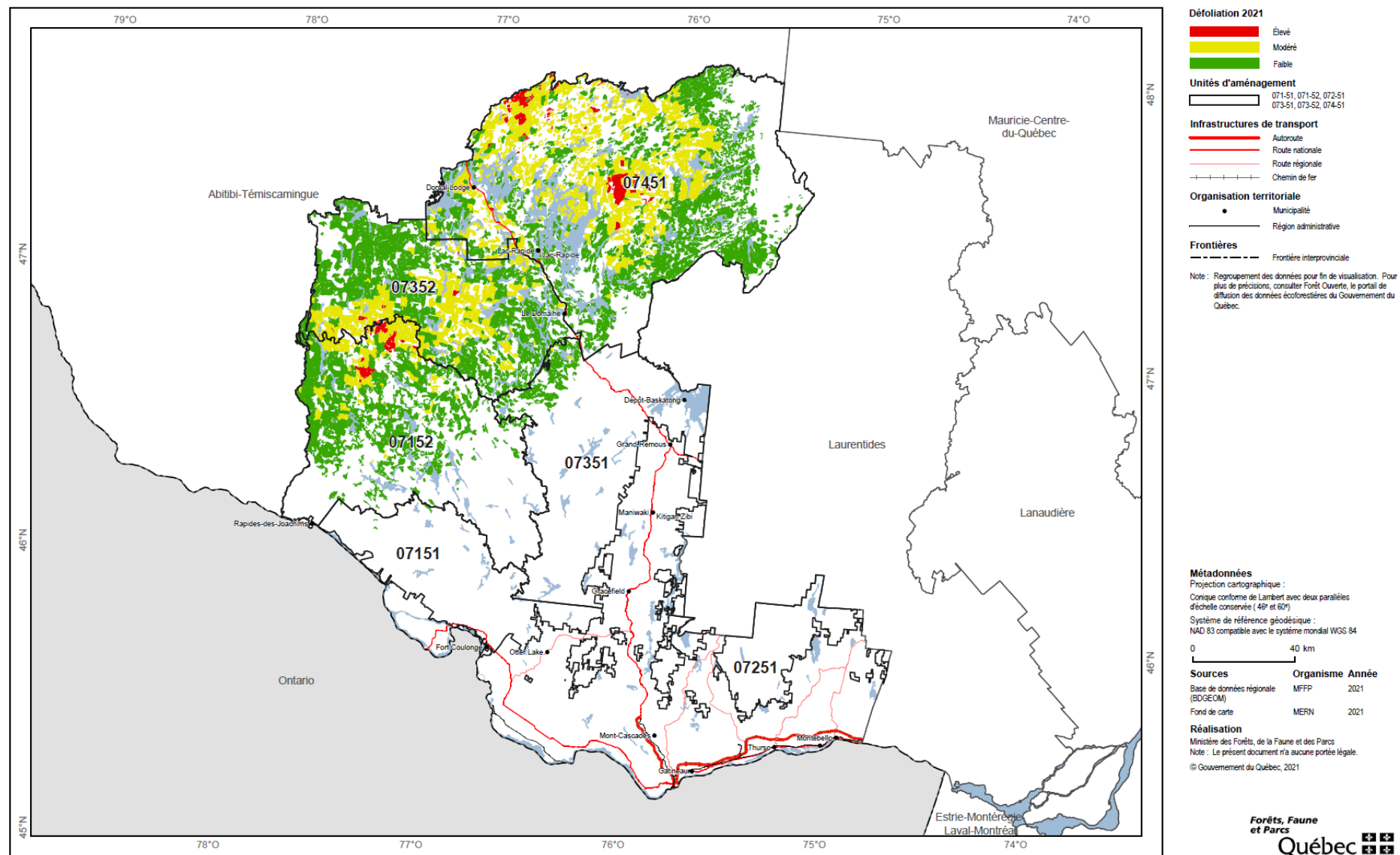
L'effet de la TBE varie régionalement, notamment en fonction de la composition et de la structure des peuplements. La vulnérabilité d'un peuplement augmente avec la proportion d'essences hôtes (par exemple, sapin, épinette blanche), leur âge et les conditions du site. Ainsi, les sapinières matures sont généralement plus vulnérables que les autres types de peuplements. De plus, l'abondance de feuillus à l'échelle du paysage et du peuplement réduirait les effets de la TBE sur les essences hôtes. Les deux dernières épidémies ont principalement touché les unités d'aménagement situées dans les domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, en raison de la forte abondance de sapinières. Le réchauffement climatique favoriserait un déplacement de l'aire de répartition de l'insecte vers le nord.

⁹ Le district écologique est une portion de territoire caractérisée par un pattern propre du relief, de la géologie, de la géomorphologie et de la végétation régionale. Leur délimitation repose sur l'analyse et l'identification d'un mode d'organisation de ces éléments dans le milieu. La végétation est conditionnée par les caractéristiques physiques et par le climat que l'on considère homogène à l'échelle du district écologique.

¹⁰ P.-L. COUILLARD, M. BOUCHARD, J. LAFLAMME ET F. HÉBERT (2022), *Zonage des régimes de feux du Québec méridional*, gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la recherche forestière., Mémoire de recherche forestière n° 189, 23 p.

Les sapinières de la région de l'Outaouais sont en reconstruction depuis la dernière épidémie qui a sévi dans les années 1970 et qui les a ravagées. L'épidémie actuelle a fait son entrée en Outaouais en 2018. Elle s'est étendue rapidement pour atteindre 1 024 700 ha touchés à différents degrés en 2021. Les UA les plus touchées sont les UA 073-52, 074-51 et la partie nord de l'UA 071-52. La cartographie suivante présente la défoliation annuelle causée par la TBE chez les arbres hôtes pour l'année 2021 selon les trois classes de défoliation retenues :

- Légère = perte de feuillage dans le tiers supérieur du houppier de quelques arbres;
- Modérée = perte de feuillage dans la moitié supérieure du houppier de la majorité des arbres;
- Grave = perte de feuillage sur toute la longueur du houppier de la majorité des arbres.

Figure 10 Défoliation causée par le TBE en 2021 en Outaouais

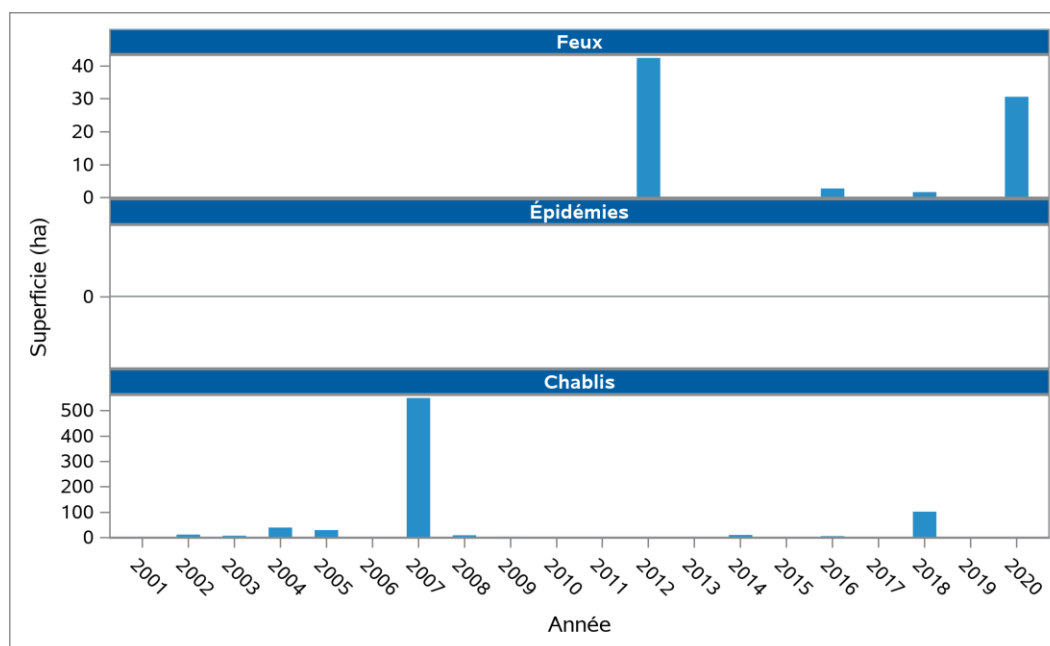
Chablis

Le chablis désigne le renversement d'un arbre ou d'un groupe d'arbres (déracinement ou bris des tiges), le plus souvent sous l'effet de l'âge, de la maladie ou d'éléments climatiques comme le vent, la neige ou la glace. Le chablis est également plus fréquent en bordure des coupes récentes, généralement dans les premiers 20 à 30 m, les bandes riveraines, les séparateurs de coupes et autres peuplements résiduels. La vulnérabilité au chablis est également fonction de l'exposition au vent (par exemple, orientation des bandes, position topographique). Un chablis important a ravagé les régions du Témiscamingue et de l'Outaouais en 2006. Plus récemment, plusieurs épisodes de tornades et de vents intenses ont occasionné des chablis partiels ou totaux.

Aperçu des perturbations naturelles récentes

Le graphique ci-dessous illustre les principales perturbations naturelles survenues durant les années 2000 à 2020. Il importe de noter qu'autant les perturbations partielles (25 % à 75 % du couvert sont touchés) que celles totales (plus de 75 % du couvert est touché) sont considérées, sans distinction. Aussi, dans le cas particulier des épidémies, les superficies rapportées ne correspondent pas à de la défoliation annuelle. Il s'agit plutôt, à la suite de plusieurs années de défoliations, de la mort résultante.

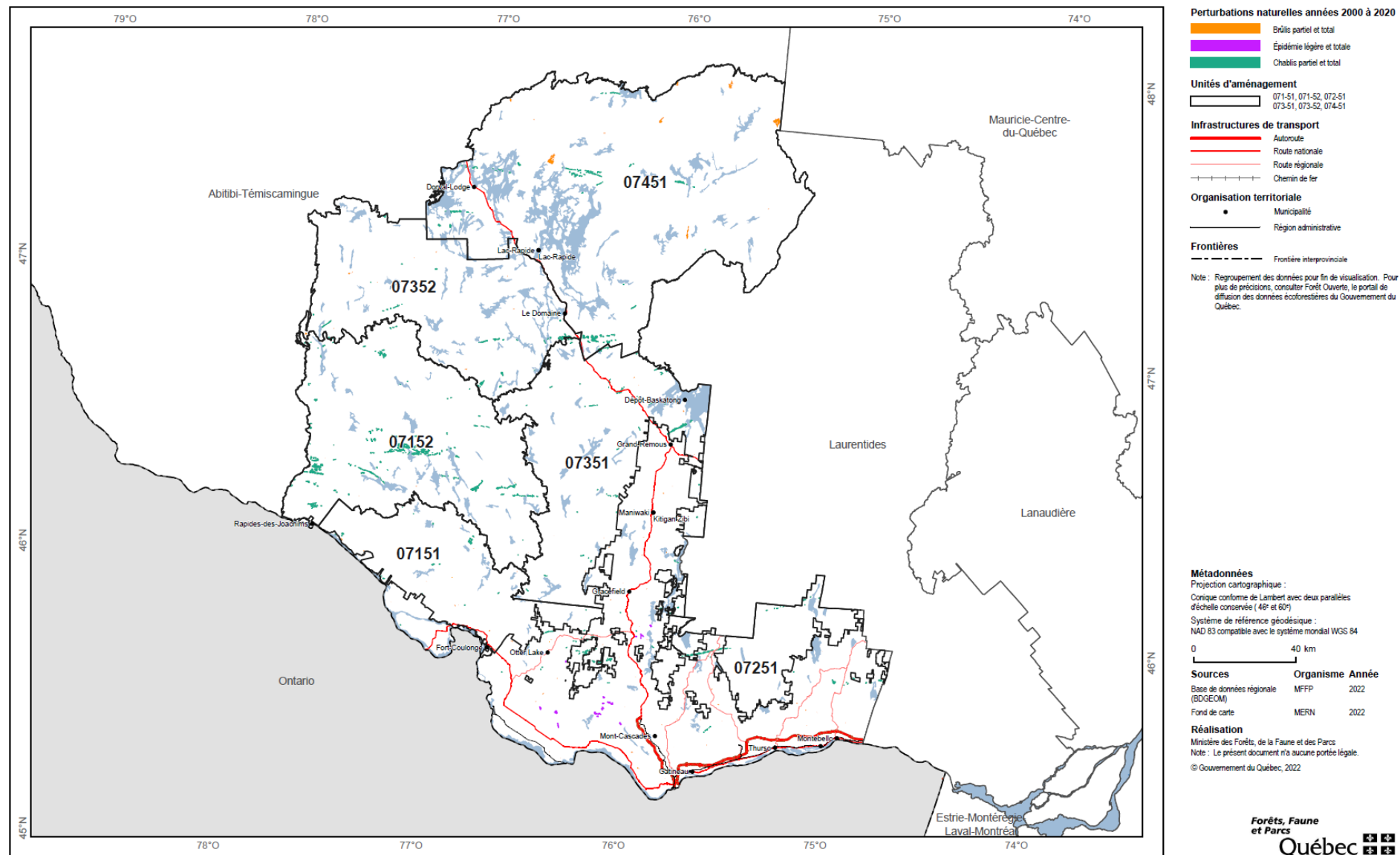
Figure 11 Superficie annuelle régionale des feux, des épidémies et des chablis pour la période de 2001 à 2020



Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Feux](#)

[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Insectes et maladies](#)

Figure 12 Perturbations naturelles pour la période de 2000 à 2020

Maladies et autres perturbations

La **maladie corticale du hêtre à grandes feuilles** entraîne la dégradation des tiges et éventuellement cause la mort des arbres infectés. Sa progression dans la région est en constante augmentation depuis sa découverte en 1998.

L'**agrile du frêne** a retenu l'attention des médias dans les dernières années en raison du taux de mortalité élevé observé en milieu urbain et périurbain. L'absence de moyens de lutte économiquement envisageables contre l'agrile en milieu forestier, combinée au faible volume de frênes et à sa dispersion dans les forêts publiques de l'Outaouais, limite grandement les actions possibles de lutte contre l'insecte.

Le **charançon du pin blanc** attaque les flèches terminales qui se flétrissent et brunissent au cours de l'été, puis meurent peu après. Après quelques années d'attaques, l'arbre se déforme et perd de sa valeur commerciale ou esthétique¹¹.

Originaire d'Asie, la **rouille vésiculeuse** du pin blanc est répandue dans toute l'aire de distribution du pin blanc. Cette maladie exotique est considérée comme le principal obstacle à la régénération du pin blanc et son incidence entraîne la réalisation de travaux d'élagages phytosanitaires dans les plantations de pin blanc.

La **rouille tumeur autonome** du pin gris s'attaque généralement aux semis et aux gaules de pins dans les plantations et les peuplements naturels. Elle provoque surtout une forte réduction de la croissance, mais elle peut entraîner la mort de petits arbres 2 à 5 ans après l'infection, selon leur taille³.

D'autres insectes ravageurs et maladies s'attaquent aux arbres en région, soit l'arpenteuse de la pruche, le diprion de Swaine, la livrée des forêts, la spongieuse européenne, le perceur de l'érable, le puceron lanigère ainsi que la brûlure en bandes brunes, une maladie du feuillage associée au pin blanc.

Dans un contexte de changements climatiques, une attention est portée à d'autres perturbations telles que le verglas et la sécheresse. Des insectes et des maladies encore absents de la région sont sous surveillance (puceron, nématode et flétrissure subite du chêne).

Classification écologique du territoire

Le Québec est très diversifié, tant sur le plan de la géologie, du relief, de l'hydrographie et des sols que du climat. Ces composantes interagissent et influencent la dynamique des écosystèmes forestiers. Le Système hiérarchique de classification écologique a pour but de décrire la diversité écologique des territoires forestiers du Québec et d'en présenter la distribution. Il est composé de 11 niveaux se distinguant aux échelles supérieures par le climat, la végétation dominante et le régime de perturbation (zones ou sous-zones de végétation et domaines ou sous-domaines bioclimatiques) et aux échelles inférieures par des caractéristiques physiques du milieu, telles que l'altitude, le relief et le dépôt de surface. Ce système fait partie des outils de connaissance nécessaires à l'aménagement, à la mise en valeur et à la protection de la forêt. L'encadré ci-dessous présente chaque sous-domaine bioclimatique des UA de la région.

¹¹ MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020), Insectes, maladies et feux dans les forêts du Québec en 2020, Direction de la protection des forêts, Québec, Québec, 84 p.

Sous-domaines bioclimatiques	
UA 071-51	L'érablière à caryer cordiforme Situé au sud des UA 071-51 et 072-51, le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme couvre le sud-ouest de la province, qui bénéficie du climat le plus clément. Il renferme donc la flore la plus méridionale du Québec, dont plusieurs espèces thermophiles. Les forêts y sont très diversifiées. Certaines des espèces qui y croissent sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas du caryer cordiforme, qui prête son nom au domaine, du caryer ovale, du micocoulier, de l'érable noir, du chêne bicolore, de l'orme de Thomas, du pin rigide ainsi que de plusieurs arbustes et plantes herbacées. S'y retrouvent aussi d'autres espèces qui poussent également plus au nord, comme l'érable à sucre, le sapin et les épinettes. Ce domaine n'est pas divisé en sous-domaines.
UA 071-51 072-51 073-51	L'érablière à tilleul de l'Ouest Le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul s'étend au nord et à l'est de celui de l'érablière à caryer cordiforme. La flore y est aussi très diversifiée, mais plusieurs espèces y atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Dans les milieux qui leur sont favorables, le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie et le noyer cendré accompagnent l'érable à sucre, mais ils sont moins répandus au-delà de ce domaine. La distribution des chênaies rouges et les précipitations permettent de distinguer deux sous-domaines : l'un dans l'ouest, qui est plus sec, l'autre dans l'est, où les précipitations sont plus abondantes.
UA 071-51 071-52 072-51 073-51	L'érablière à bouleau jaune de l'Ouest Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de sa limite septentrionale. Ce domaine marque aussi la fin de l'aire de distribution du tilleul d'Amérique et de l'ostryer de Virginie. Ici, comme dans toute la sous-zone de la forêt décidue, le chablis est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance des précipitations ainsi que de la distribution des peuplements de pins blancs et rouges divisent le domaine de l'érablière à bouleau jaune en deux sous-domaines, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.
UA 071-52 073-51 073-52 074-51	La sapinière à bouleau jaune de l'Ouest Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune est un écotone, c'est-à-dire une zone de transition entre la zone tempérée nordique, à laquelle il appartient, et la zone boréale. Il s'étend depuis l'ouest jusqu'au centre du Québec, entre les 47° et 48° de latitude. Il ceinture aussi la péninsule gaspésienne et il englobe les collines des Appalaches à l'est de Québec, les contreforts des Laurentides, au nord du Saint-Laurent, et l'enclave des basses terres du lac Saint-Jean. Les sites mésiques y sont occupés par des peuplements mélangés de bouleaux jaunes et de résineux, comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. L'érable à sucre y croît à la limite septentrionale de son aire de distribution. Les épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette et les incendies y sont les deux principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance du bouleau jaune et des pinèdes, qui diminue d'ouest en est, permet de distinguer deux sous-domaines : celui de l'Ouest est caractérisé par l'omniprésence des bétulaies jaunes à sapins sur les sites mésiques et celui de l'Est, par les sapinières à bouleau jaune.

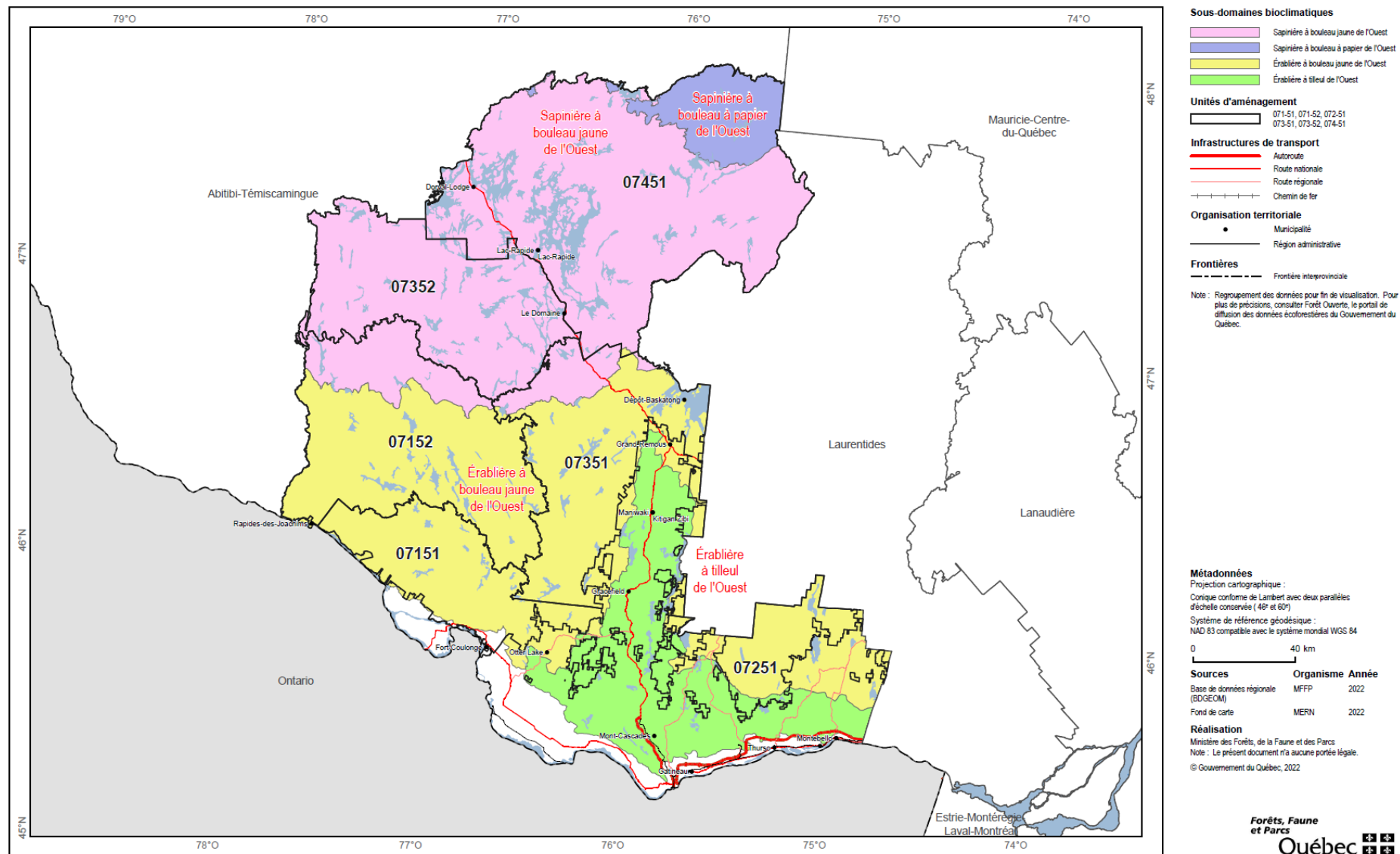
Sous-domaines bioclimatiques	
UA 074-51	La sapinière à bouleau blanc de l'Ouest Le domaine de la sapinière à bouleau blanc occupe le sud de la zone boréale. Le paysage forestier y est dominé par les peuplements de sapins et d'épinettes blanches, mélangés à des bouleaux blancs sur les sites mésiques. Sur les sites moins favorables, l'épinette noire, le pin gris et le mélèze sont souvent accompagnés de bouleaux blancs ou de peupliers faux-trembles. Le bouleau jaune et l'érable rouge ne croissent que dans la partie sud du domaine. La tordeuse des bourgeons de l'épinette est le principal facteur de la dynamique forestière de ce domaine, car le sapin baumier y abonde. Néanmoins, le feu y joue aussi un rôle important. Le domaine de la sapinière à bouleau blanc peut être divisé en deux sous-domaines. Dans celui de l'Ouest, le relief est peu accidenté et les dénivellations, peu importantes. Le cycle des incendies y est également plus court, ce qui explique l'abondance des peuplements feuillus ou mélangés d'essences de lumière (peuplier faux-tremble, bouleau blanc et pin gris). À cause de l'influence maritime, les précipitations sont généralement plus abondantes dans le sous-domaine de l'est et, conséquemment, le cycle des incendies y est plus long.

Le tableau et la figure suivants présentent la classification écologique du territoire de chaque UA de la région selon les domaines et les sous-domaines bioclimatiques.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du
gouvernement du Québec :
[Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Domaine et sous-domaine bioclimatique](#)

Tableau 6 Superficie des domaines et des sous-domaines bioclimatiques et des régions écologiques par UA

Domaine et sous-domaine bioclimatique Région écologique		071-51		071-52		072-51		073-51		073-52		074-51		Total UA	
		(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)
1 - Érablière à caryer cordiforme															
Aucun	1a - Plaine du bas Outaouais et de l'archipel de Montréal	30	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	30	0 %
		30	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	30	0 %
2 - Érablière à tilleul															
Ouest	2a - Basse-Gatineau	9 134	4 %	0	0 %	29 293	21 %	10 088	3 %	0	0 %	0	0 %	48 515	2 %
		9 134	4 %	0	0 %	29 293	21 %	10 088	3 %	0	0 %	0	0 %	48 515	2 %
3 - Érablière à bouleau jaune															
Ouest	3a - Outaouais et Témiscamingue	240 546	96 %	414 670	76 %	0	0 %	192 867	47 %	0	0 %	0	0 %	848 083	32 %
	3b - Lac Nominingue	0	0 %	0	0 %	110 154	79 %	134 035	33 %	0	0 %	983	0 %	245 172	9 %
		240 546	96 %	414 670	76 %	110 154	79 %	326 902	80 %	0	0 %	983	0 %	1 093 255	41 %
4 - Sapinière à bouleau jaune															
Ouest	4b - Réservoir Cabonga	0	0 %	127 957	24 %	0	0 %	71 543	18 %	373 008	100 %	655 529	70 %	1 228 037	46 %
	4c - Moyen Saint-Maurice	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	135 492	14 %	135 492	5 %
		0	0 %	127 957	24 %	0	0 %	71 543	18 %	373 008	100 %	791 021	84 %	1 363 529	51 %
5 - Sapinière à bouleau à papier															
Ouest	5b - Réservoir Gouin	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	147 202	16 %	147 202	6 %
		0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	147 202	16 %	147 202	6 %

Figure 13 Sous-domaines bioclimatiques de la région de l'Outaouais

Le type écologique est une portion de territoire, à l'échelle locale, présentant une combinaison permanente de la végétation potentielle et des caractéristiques physiques du milieu. Il s'agit donc d'une unité de classification qui exprime à la fois les caractéristiques de la végétation qui y croît ou qui pourrait y croître (végétation potentielle) et les caractéristiques physiques du milieu¹². Le type écologique fournit des renseignements sur la dynamique des écosystèmes forestiers à une échelle locale et présente une vue détaillée de la forêt. C'est un outil utile, notamment pour l'aménagement forestier, l'élaboration de scénarios sylvicoles, le calcul de la possibilité forestière, la localisation d'écosystèmes forestiers exceptionnels ou rares, l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature, la localisation d'aires de chasse et les études relatives aux habitats fauniques. Le tableau ci-dessous présente la proportion des principaux types écologiques des UA de la région.

¹² Jocelyn GOSSELIN (2002), Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 3a – Collines-de-l'Outaouais et du Témiscamingue et 3b – Collines du lac Nomingue, ministère des Ressources naturelles du Québec, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et de la productivité des stations, 188 p.

Tableau 7 Répartition des principaux types écologiques des terrains forestiers productifs par UA

Type écologique		Toutes UA	071-51	071-52	072-51	073-51	073-52	074-51
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
MJ12	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	20,1 %	19,0 %	32,4 %	10,1 %	21,5 %	17,8 %	14,8 %
MJ22	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	15,6 %	< 2 %	10,9 %	< 2 %	2,8 %	29,6 %	24,8 %
FE32	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	9,3 %	7,7 %	15,3 %	13,2 %	16,5 %	7,0 %	3,2 %
FE22	Érablière à tilleul sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	4,8 %	12,9 %	< 2 %	27,7 %	13,3 %	< 2 %	< 2 %
MJ25	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	4,1 %	< 2 %	3,9 %	< 2 %	2,2 %	7,3 %	5,4 %
FE62	Érablière à chêne rouge sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	4,0 %	17,5 %	4,2 %	4,4 %	8,0 %	< 2 %	< 2 %
RS25	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique	3,8 %	< 2 %	2,8 %	< 2 %	< 2 %	7,2 %	5,7 %
RS21	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	3,0 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	4,2 %	5,2 %
MJ15	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	2,9 %	4,7 %	3,7 %	2,9 %	7,8 %	< 2 %	< 2 %
MS22	Sapinière à bouleau blanc sur dépôt mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	2,8 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	7,5 %
RS22	Sapinière à épinette noire sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	2,7 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	3,1 %	5,2 %
MJ21	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique	2,0 %	< 2 %	2,8 %	< 2 %	3,0 %	2,6 %	< 2 %
RE21	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	4,1 %
RE39	Pessière noire à sphaignes sur dépôt organique mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,1 %	2,8 %
RP12	Pinède blanche ou pinède rouge sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	< 2 %	4,9 %	2,6 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
MJ10	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt très mince, de texture variée et de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,4 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
MS21	Sapinière à bouleau blanc sur dépôt mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,2 %
MJ11	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique	< 2 %	3,4 %	< 2 %	4,4 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
FE60	Érablière à chêne rouge sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	2,5 %	< 2 %	7,0 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
RS12	Sapinière à thuya sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,8 %	< 2 %
RE24	Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt minéral mince à épais, de texture grossière, de drainage subhydrique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,1 %

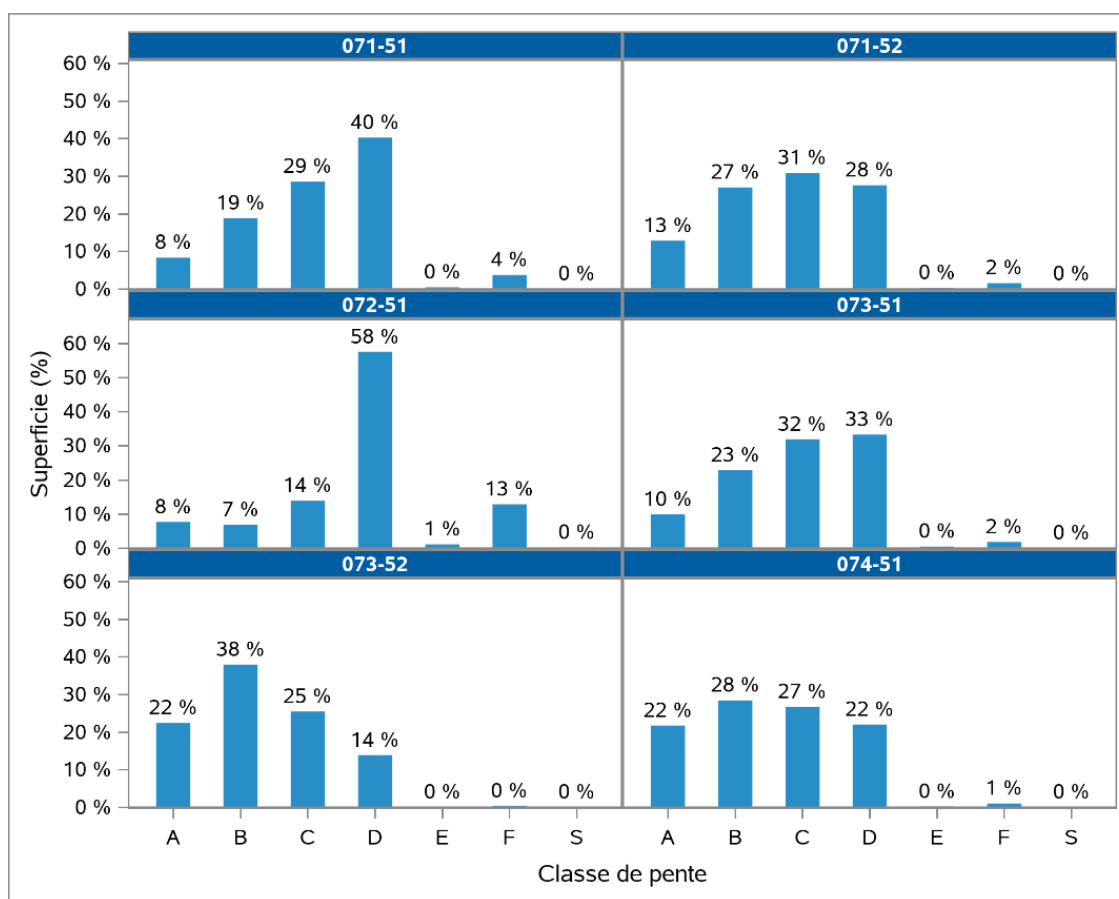
Type écologique		Toutes UA	071-51	071-52	072-51	073-51	073-52	074-51
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
RP10	Pinède blanche ou pinède rouge sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique	< 2 %	3,2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
FC10	Chênaie rouge sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage xérique à hydrique	< 2 %	4,1 %	< 2 %	2,3 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
FC12	Chênaie rouge sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	< 2 %	2,6 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
RT10	Prucheraie sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage xérique à hydrique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	5,8 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
FE52	Érablière à ostryer sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	< 2 %	2,4 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
RT12	Prucheraie sur dépôt minéral mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	3,5 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
FE20	Érablière à tilleul sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage xérique à hydrique	< 2 %	< 2 %	< 2 %	4,4 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Rare	L'ensemble des types écologiques qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	24,9 %	15,4 %	21,3 %	12,1 %	24,9 %	16,3 %	17,1 %

À consulter :
[Classification écologique du territoire](#)

Relief et dépôts de surface

À l'échelle du peuplement forestier, on classe l'inclinaison du terrain où croît la majeure partie du peuplement en classe de pente. Il existe sept regroupements d'inclinaison au Québec, dont cinq classes où l'exploitation forestière est permise (A : pente nulle, inclinaison inférieure à 4 % ; B : pente faible, inclinaison de 4 % à 8 % ; C : pente douce, inclinaison de 9 % à 15 % ; D : pente modérée, inclinaison de 16 % à 30 % et E : pente forte, inclinaison de 31 % à 40 %) et deux classes exclues de la récolte (F : pente excessive, inclinaison supérieure à 40 % et S : superficie entourée de pentes dont l'inclinaison est supérieure à 40 %).

Figure 14 Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA



Le dépôt de surface est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Le dépôt peut avoir été mis en place durant le retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et à la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les cartes de dépôts de surface permettent de distinguer les grandes catégories de dépôts de surface et de connaître leur nature, leur épaisseur et leur répartition sur le territoire québécois.

Tableau 8 Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs par UA

Dépôt de surface		Toutes UA	071-51	071-52	072-51	073-51	073-52	074-51
Codes	Description	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié	35,4 %	19,3 %	37,1 %	15,8 %	30,9 %	48,8 %	38,4 %
1AY	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 50 cm à 1 m avec affleurements rocheux rares à très rares	33,0 %	35,3 %	37,0 %	34,6 %	37,5 %	26,2 %	30,4 %
1AM	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 25 à 50 cm avec affleurements rocheux rares à peu fréquents	11,6 %	25,0 %	11,3 %	23,0 %	14,7 %	5,6 %	7,4 %
2BE	Dépôt fluvio-glaciaire, pro-glaciaire, épandage	10,4 %	6,6 %	7,3 %	7,1 %	9,4 %	10,3 %	14,4 %
R1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 0 à 50 cm avec affleurements rocheux fréquents	3,6 %	9,9 %	3,2 %	15,5 %	3,9 %	< 2 %	< 2 %
7T	Dépôt organique, organique mince	2,5 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	4,2 %	3,6 %
2A	Dépôt fluvio-glaciaire, juxta-glaciaire	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,9 %
Rare	L'ensemble des dépôts de surface qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	3,5 %	3,9 %	4,0 %	4,0 %	3,6 %	4,9 %	3,0 %

À consulter :
[Données Québec — Dépôt de surface](#)

Profil des ressources

L'ensemble des ressources de la forêt favorise une utilisation polyvalente du territoire et contribue à la diversification des activités économiques. Les forêts se modifient continuellement à la suite de perturbations naturelles et des interventions humaines qui façonnent les écosystèmes forestiers.

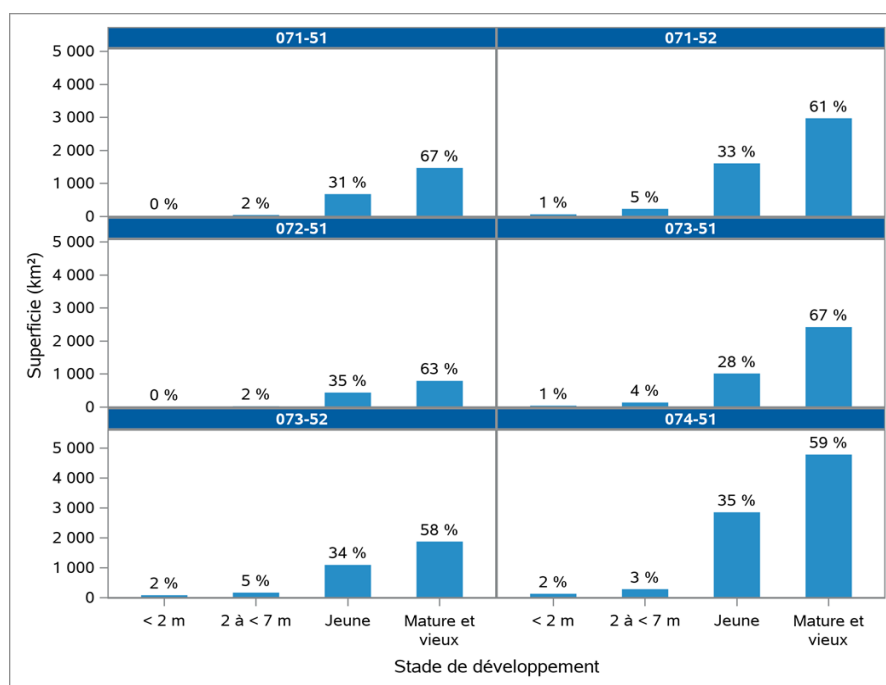
Ressources ligneuses

La composition forestière est un élément déterminant dans le choix des stratégies d'aménagement forestier. La répartition des différents types de couverts forestiers ainsi que leurs stades de développement illustrent certains défis d'aménagement intégré et de recherche de synergie.

Stades de développement

La proportion qu'occupe chaque stade de développement renseigne sur le degré de maturité de la forêt et son évolution. Selon son origine, sa hauteur et son accroissement, un peuplement forestier peut être considéré en voie de régénération (< 2 m), en régénération (de 2 à 7 m), jeune (> 7 m n'ayant pas atteint la maturité), mature et vieux.

Figure 15 Répartition des stades de développement¹³ par UA



La répartition des stades de développement des peuplements forestiers montre que la proportion de superficies recouvertes par des forêts matures et vieilles varie de 58 % à 67 %, selon l'UA. Pour leur

¹³ Description des stades de développement :

< 2 m : forêt en voie de régénération de moins de 2 m de hauteur et dont le type de couvert est indéterminé;

2 à < 7 m : forêt régénérée dont la hauteur varie de 2 m à moins de 7 m;

Jeune : forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel moyen augmente;

Mature et vieux : forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel diminue ou est négatif.

part, les jeunes forêts représentent 28 % à 35 %, selon l'UA. Cette répartition est cependant sans distinction en ce qui concerne les types de couverts.

Classe d'âge

La classe d'âge d'un peuplement dénote deux caractéristiques, soit la structure du peuplement et l'âge des arbres qui le composent. En effet, la structure des peuplements peut être régulière (un seul étage), irrégulière (plusieurs hauteurs de tiges) ou étagée (deux étages distincts). En structure régulière, les peuplements constitués d'arbres dont la différence d'âge n'excède pas 20 ans sont dits « équiennes », et des classes d'âge (10 ans, 30 ans, 50 ans, etc.) sont utilisées. Les peuplements constitués d'arbres répartis dans plusieurs classes d'âge sont dits, eux, « inéquiennes ». Les peuplements irréguliers et inéquiennes sont divisés en jeunes (≤ 80 ans) et vieux (> 80 ans).

Le tableau de la page suivante présente la répartition de la superficie forestière de chaque UA par classes d'âge.

Peuplements équiennes

Globalement, les UA de la région sont composées d'environ 40 % de peuplements équiennes, variant de 12 % à 54 %, selon l'UA.

L'UA 071-51 a le plus haut taux de représentativité des forêts de plus de 100 ans, représentant 30 % des peuplements de structure équienne. La répartition des superficies productives dans les autres classes d'âges est constante.

La répartition des superficies productives par classes d'âges de l'UA 071-52 est relativement constante, variant de 10 à 20 % chacune à l'exception de la classe d'âge de 50 ans qui est de 30 % des peuplements de structure équienne.

Bien que les superficies de peuplements de structure équienne ne représentent que 12 % de l'UA 072-51, celles-ci se démarquent par la sur-représentativité de la classe d'âge de 30 ans et de la sous-représentativité des classes plus vieilles (3 à 9 %, selon la classe d'âge).

Les peuplements de plus de 100 ans sont sous-représentés dans les UA 073-51, 073-52 et 074-51 avec des proportions de moins de 10 % des superficies équiennes de celles-ci.

Peuplements inéquiennes

Les peuplements inéquiennes représentent près de 60 % (de 46 % à 88 %, selon l'UA) de la superficie forestière productive de la région. Selon l'UA, de 65 % à 73 % de ces peuplements sont classés comme de vieux peuplements.

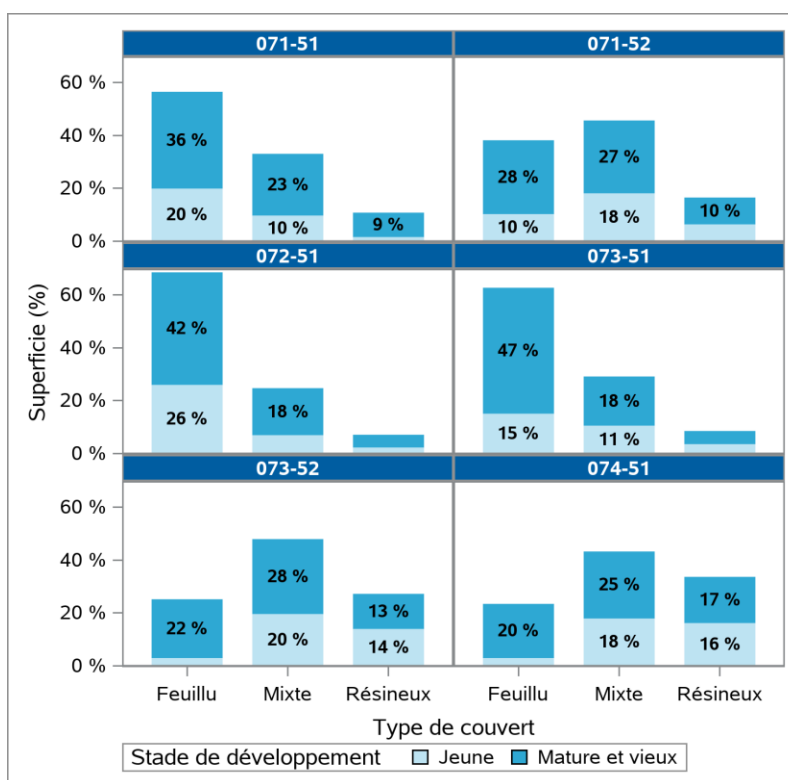
Tableau 9 Superficie des classes d'âge par UA

Classe d'âge		071-51		071-52		072-51		073-51		073-52		074-51		Total UA	
Code	Nom	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)	(km ²)	(%)
Nul	En voie de régénération	6	0,3 %	47	1,0 %	3	0,3 %	34	0,9 %	64	2,0 %	117	1,5 %	271	1,2 %
10	Moins de 21 ans	72	3,3 %	296	6,1 %	27	2,1 %	196	5,4 %	190	5,9 %	316	3,9 %	1 097	4,7 %
30	21 à 40 ans	99	4,5 %	196	4,0 %	77	6,2 %	178	5,0 %	352	11,0 %	946	11,8 %	1 849	8,0 %
50	41 à 60 ans	116	5,3 %	587	12,1 %	15	1,2 %	167	4,6 %	316	9,9 %	1 126	14,0 %	2 326	10,1 %
70	61 à 80 ans	116	5,3 %	362	7,5 %	8	0,6 %	196	5,4 %	51	1,6 %	630	7,8 %	1 364	5,9 %
90	81 à 100 ans	102	4,7 %	246	5,1 %	13	1,1 %	184	5,1 %	271	8,5 %	1 019	12,7 %	1 835	7,9 %
120	Plus de 100 ans	219	10,0 %	267	5,5 %	4	0,3 %	86	2,4 %	86	2,7 %	175	2,2 %	837	3,6 %
JIN	Jeune inéquienne	439	20,1 %	977	20,1 %	335	26,9 %	685	19,0 %	616	19,2 %	1 304	16,2 %	4 357	18,8 %
VIN	Vieux inéquienne	1 017	46,5 %	1 878	38,7 %	764	61,3 %	1 877	52,1 %	1 257	39,3 %	2 399	29,9 %	9 192	39,7 %

Couvert forestier

La répartition et l'agencement des différents types de couverts forestiers permettent d'observer les tendances dans la composition régionale de la forêt. La proportion de la surface terrière d'un peuplement occupée par les essences résineuses, détermine le type de couvert forestier, soit résineux, mélangé ou feuillu. Le type de couvert est résineux lorsque la surface terrière occupée par les essences résineuses est supérieure à 75 %, et feuillu lorsqu'elle est inférieure à 25 %. De 25 % à 75 %, le type de couvert est considéré comme mélangé. La surface terrière d'un peuplement est la somme des aires de la découpe des arbres marchands à une hauteur de 1,3 m. Elle est exprimée en mètres carrés.

Figure 16 Répartition des types de couverts et des stades de développement de la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA

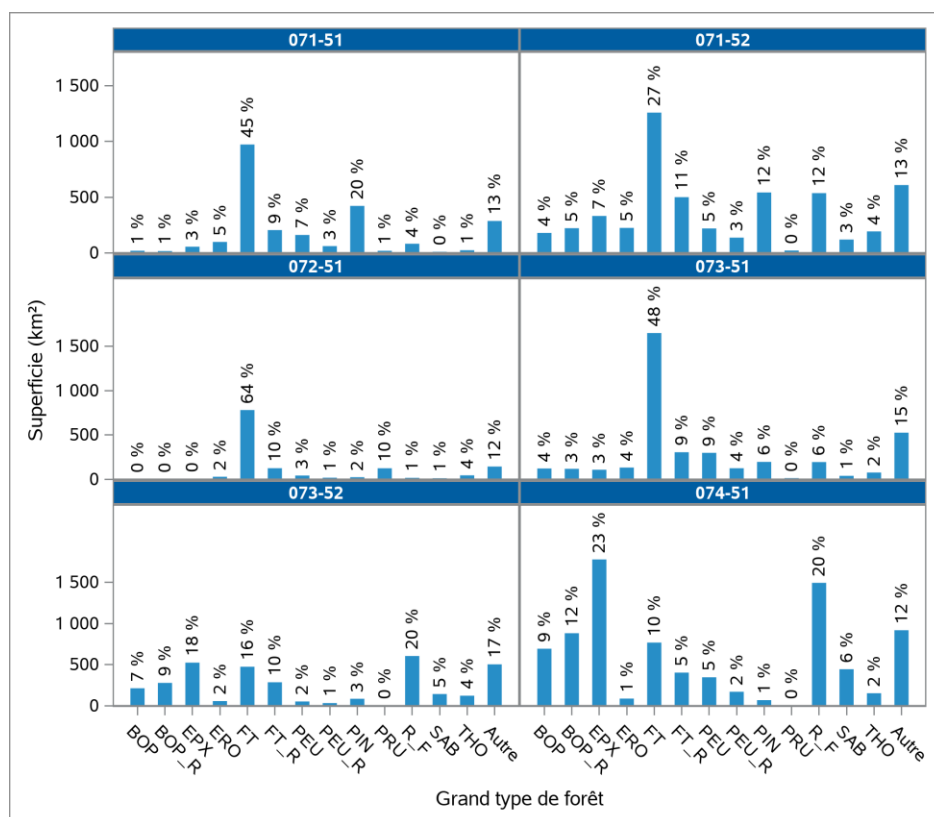


Les UA 071-51, 071-52, 072-51 et 073-51 sont dominées par des peuplements feuillus classés matures et vieux à 36 %, 28 %, 37 % et 42 %, respectivement. Leur superficie en peuplements résineux compte pour moins de 10 %, à l'exception de l'UA 071-52 (16 %). L'ensemble des UA compte une part importante de vieux peuplements mixtes variant de 18 % à 28 %, selon l'UA. Le couvert feuillu des UA 073-52 et 074-51 représente moins du quart de leur superficie dont la majorité est aux stades de développement mature et vieux. Les peuplements résineux et mixte dominent ces UA avec une répartition analogue entre les peuplements de stade jeune par rapport aux stades mature et vieux.

Type de forêts et grand type de forêts

La figure ci-dessous présente la répartition des grands types de forêts du territoire destiné à l'aménagement forestier. Le tableau apporte des précisions supplémentaires sur les types de forêts qui se côtoient. Chaque grand type de forêts¹⁴ se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché en fonction de la structure industrielle en place.

Figure 17 Répartition des grands types de forêts¹⁵ dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA



¹⁴ Les grands types de forêts sont un niveau synthèse des types de forêts. Ces derniers correspondent à un regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information sur les essences détaillées de la carte écoforestière. Ces regroupements sont définis par le Bureau du forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle considérée dans le calcul des possibilités forestières.

¹⁵ BOP : bétulaies blanches, BOP_R : bétulaies blanches à résineux, EPX : pessières, ERO : érablières rouges, FT : feuillus tolérants, FT_R : feuillus tolérants à résineux, PEU : peupleraies, PEU_R : peupleraies à résineux, PIN : pinèdes blanches, PRU : prucheraies, R_F : résineux à feuillus, SAB : sapinières, THO : cédrières et la catégorie « autres » est l'ensemble des grands types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA.

Tableau 10 Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur par UA

Type de forêts ¹⁶		Toutes UA	071-51	071-52	072-51	073-51	073-52	074-51
Code	Description	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
EsFx	Érablières à sucre à feuillus	9,2 %	18,4 %	8,5 %	29,3 %	20,3 %	2,6 %	< 2 %
BjFx	Bétulaies jaunes à feuillus	9,0 %	9,6 %	10,1 %	5,2 %	13,1 %	9,0 %	7,0 %
SbFx	Sapinières à feuillus	8,5 %	< 2 %	6,5 %	< 2 %	2,9 %	14,1 %	13,1 %
Ep	Pessières	7,6 %	< 2 %	3,4 %	< 2 %	< 2 %	9,4 %	15,4 %
BpRx	Bétulaies blanches à résineux	6,9 %	< 2 %	4,8 %	< 2 %	3,4 %	9,3 %	11,5 %
BjRx	Bétulaies jaunes à résineux	6,5 %	4,6 %	8,6 %	4,7 %	6,7 %	9,1 %	5,1 %
BpFx	Bétulaies blanches à feuillus	5,6 %	< 2 %	3,9 %	< 2 %	3,5 %	7,1 %	9,1 %
EpRx	Pessières à résineux	5,1 %	< 2 %	3,8 %	< 2 %	< 2 %	8,2 %	7,9 %
PeFx	Peupleraies à feuillus	5,1 %	7,4 %	4,8 %	3,3 %	8,6 %	< 2 %	4,5 %
EpFx	Pessières à feuillus	4,8 %	2,4 %	5,2 %	< 2 %	2,7 %	6,3 %	6,4 %
PbRx	Pinèdes blanches à résineux	3,5 %	12,6 %	7,0 %	< 2 %	2,8 %	< 2 %	< 2 %
PbFx	Pinèdes blanches à feuillus	2,5 %	7,0 %	4,8 %	< 2 %	2,9 %	< 2 %	< 2 %
Ch	Chênaies	2,5 %	10,5 %	2,0 %	4,2 %	5,1 %	< 2 %	< 2 %
PeRx	Peupleraies à résineux	2,4 %	2,8 %	3,0 %	< 2 %	3,6 %	< 2 %	2,2 %
Es	Érablières à sucre	2,1 %	< 2 %	2,1 %	14,3 %	2,1 %	< 2 %	< 2 %
ToFx	Cédrières à feuillus	2,0 %	< 2 %	3,4 %	< 2 %	< 2 %	3,0 %	< 2 %
EsHg	Érablières à sucre à hêtre	< 2 %	5,8 %	< 2 %	5,5 %	4,4 %	< 2 %	< 2 %
Sb	Sapinières	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	3,5 %
SbRx	Sapinières à résineux	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,9 %	2,3 %
EsBj	Érablières à sucre à bouleaux jaunes	< 2 %	< 2 %	< 2 %	3,1 %	< 2 %	2,0 %	< 2 %
EoFx	Érablières rouges à feuillus	< 2 %	2,7 %	2,2 %	< 2 %	2,5 %	< 2 %	< 2 %
EoRx	Érablières rouges à résineux	< 2 %	< 2 %	2,7 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
EsRx	Érablières à sucre à résineux	< 2 %	< 2 %	< 2 %	4,6 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
ChRx	Chênaies à résineux	< 2 %	2,9 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
ToRx	Cédrières à résineux	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,2 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
EsFi	Érablières à sucre à feuillus intolérants	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,0 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
PuFx	Prucheraies à feuillus	< 2 %	< 2 %	< 2 %	7,3 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Pu	Prucheraies	< 2 %	< 2 %	< 2 %	2,7 %	< 2 %	< 2 %	< 2 %
Rare	L'ensemble des types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	16,7 %	13,3 %	13,3 %	11,6 %	15,3 %	16,9 %	12,0 %

¹⁶ Regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information sur les essences détaillées de la carte écoforestière. Ce regroupement est défini par le BFEC. Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle considérée dans le calcul des possibilités forestières.

L'**UA 071-51** est dominée par le grand type de forêt « feuillus tolérants ». Le grand type de forêt « pinède blanche » arrive deuxième avec une représentativité de 20 %. En plus faible proportion, on y trouve les grands types de forêts « feuillus tolérants à résineux » (9 %) ainsi que les « peupleraies » (10 %) et les « érablières rouges » (5 %). Les autres grands types de forêts de cette UA représentent moins de 5 % chacun.

L'**UA 071-52** est aussi dominée par le grand type de forêt « feuillus tolérants ». Les grands types de forêts « pinèdes blanches », « résineux à feuillus », « feuillus tolérants à résineux » (principalement le type de forêt « bétulaie jaune à résineux ») et les grands types de forêts « bétulaies blanches » arrivent deuxièmes avec une représentativité d'environ 10 % chacun. La majorité des autres grands types de forêts de cette UA oscillent autour de 5 % chacun.

L'**UA 072-51** est grandement dominée par le grand type de forêt « feuillus tolérants ». Les grands types de forêts de « feuillus tolérants à résineux » et les « prucheraies » se classent deuxième avec une représentativité d'environ 10 % chacun. La majorité des autres grands types de forêts de cette UA représentent moins de 5 % chacun.

L'**UA 073-51** est également dominée par le grand type de forêt « feuillus tolérants ». Les grands types de forêts de « feuillus tolérants à résineux » et les « peupleraies » arrivent deuxièmes avec une représentativité de 9 % chacun. La majorité des autres grands types de forêts de cette UA représentent environ de 5 % chacun.

Les principaux grands types de forêts de l'**UA 073-52** sont les « résineux à feuillus », les « feuillus tolérants », les « pessières » et les deux grands types de forêts « bétulaies blanches ». Leurs représentativités oscillent de 16 à 20 %. La majorité des autres grands types de forêts de cette UA représentent moins de 5 % chacun.

Les principaux grands types de forêts de l'**UA 074-51** sont les « pessières », les « bétulaies blanches » et les « résineux à feuillus ». Leurs représentativités oscillent de 20 à 23 %. Les grands types de forêts « feuillus tolérants » et « feuillus tolérants à résineux » ainsi que les grands types de forêts « sapinières » et « peupleraies » représentent de 5 à 7 %.

Volume marchand brut sur pied par essence et par type de couvert

Une tige est considérée comme marchande lorsqu'elle atteint un diamètre avec écorce de 9,1 cm à hauteur de poitrine, soit environ 1,3 m à partir de la plus haute racine. Le volume marchand brut d'un peuplement forestier peut être estimé à partir des variables de hauteur et de diamètre des essences qui le compose. Il correspond au volume compris entre le diamètre à hauteur de souche (soit à 15 cm au-dessus du plus haut niveau du sol) et le diamètre minimum d'utilisation de 9,1 cm. Il faut savoir que le volume marchand brut ne correspond pas au volume marchand net qui, lui, comporte une réduction du volume de la carie, des défauts ou des parties inutilisables.

L'évaluation des volumes sur pied à partir des données de l'inventaire forestier donne un tableau du potentiel de production des superficies destinées à l'aménagement forestier. Ces volumes ne tiennent pas compte des objectifs provinciaux, régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts, il ne représente donc pas le volume actuellement disponible pour la récolte, lequel est déterminé par la possibilité forestière.

Tableau 11 Volume marchand brut par type de couvert par UA

Territoire		Essence	Volume marchand brut		
UA	Superficie ¹⁷ (ha)	Type	Moyen (m ³ /ha)	Total (m ³)	% dans l'UA
071-51	213 900	Feuillu	121,3	25 935 570	63,7 %
		Résineux	69,0	14 757 645	36,3 %
			190,2	40 693 215	100,0 %
071-52	456 970	Feuillu	97,9	44 741 061	55,4 %
		Résineux	78,7	35 974 189	44,6 %
			176,6	80 715 250	100,0 %
072-51	122 380	Feuillu	136,9	16 750 174	75,5 %
		Résineux	44,3	5 425 177	24,5 %
			181,2	22 175 351	100,0 %
073-51	342 870	Feuillu	124,4	42 662 631	69,7 %
		Résineux	54,0	18 529 419	30,3 %
			178,5	61 192 050	100,0 %
073-52	295 950	Feuillu	71,8	21 241 738	49,1 %
		Résineux	74,3	22 001 174	50,9 %
			146,1	43 242 911	100,0 %
074-51	762 600	Feuillu	62,1	47 371 523	44,3 %
		Résineux	78,0	59 499 998	55,7 %
			140,1	106 871 521	100,0 %
Volume marchand brut total toutes UA : 354 890 298 m³					

¹⁷ 7 m et plus de hauteur seulement, le volume n'étant pas évalué dans la forêt de moins de 7 m.

Tableau 12 Volume marchand brut des principales essences par UA

Essence ¹⁸	Toutes UA		071-51		071-52		072-51		073-51		073-52		074-51	
	(m³)	(%)	(m³)	(%)	(m³)	(%)	(m³)	(%)	(m³)	(%)	(m³)	(%)	(m³)	(%)
Sapin baumier	49 908 598	13,4 %	2 560 819	6,1 %	10 118 178	12,1 %	920 567	4,1 %	5 644 804	8,9 %	8 370 432	19,0 %	22 293 798	20,8 %
Bouleau à papier	44 721 254	12,0 %	1 776 616	4,2 %	7 550 615	9,0 %	554 016	2,5 %	4 650 932	7,4 %	7 950 304	18,1 %	22 238 771	20,7 %
Érable à sucre	39 419 714	10,6 %	6 081 689	14,4 %	8 428 379	10,1 %	7 752 461	34,6 %	11 144 740	17,6 %	2 821 639	6,4 %	3 190 806	3,0 %
Bouleau jaune	37 083 963	10,0 %	2 733 611	6,5 %	9 279 336	11,1 %	2 131 966	9,5 %	7 183 411	11,4 %	5 886 921	13,4 %	9 868 717	9,2 %
Épinette noire	29 041 914	7,8 %	676 486	< 2 %	3 404 919	4,1 %	222 365	< 2 %	1 229 663	< 2 %	5 000 475	11,4 %	18 508 006	17,3 %
Pin blanc	25 204 951	6,8 %	7 061 807	16,8 %	9 316 080	11,1 %	820 040	3,7 %	4 239 946	6,7 %	1 562 811	3,6 %	2 204 267	2,1 %
Érable rouge	25 077 130	6,7 %	3 622 228	8,6 %	7 524 437	9,0 %	1 292 576	5,8 %	5 596 149	8,9 %	2 745 851	6,2 %	4 295 890	4,0 %
Épinette blanche	19 803 587	5,3 %	1 538 301	3,7 %	4 880 089	5,8 %	509 720	2,3 %	3 087 269	4,9 %	2 586 989	5,9 %	7 201 220	6,7 %
Peuplier faux-tremble	17 764 874	4,8 %	1 814 646	4,3 %	3 511 545	4,2 %	571 592	2,5 %	3 313 628	5,2 %	1 507 803	3,4 %	7 045 659	6,6 %
Thuya occidental	17 159 506	4,6 %	1 074 336	2,6 %	5 065 961	6,0 %	868 864	3,9 %	2 403 726	3,8 %	3 334 809	7,6 %	4 411 811	4,1 %
Hêtre à grandes feuilles	11 864 522	3,2 %	3 296 822	7,8 %	2 769 745	3,3 %	1 757 786	7,8 %	4 030 109	6,4 %	989	< 2 %	9 072	< 2 %
Chêne rouge	9 808 274	2,6 %	3 447 052	8,2 %	2 477 866	3,0 %	953 826	4,3 %	2 835 176	4,5 %	35 060	< 2 %	59 294	< 2 %
Peuplier à grandes dents	5 459 233	< 2 %	1 492 589	3,5 %	1 462 279	< 2 %	487 459	2,2 %	1 687 379	2,7 %	77 783	< 2 %	251 745	< 2 %
Pin gris	5 058 847	< 2 %	85 069	< 2 %	356 492	< 2 %	37 223	< 2 %	354 573	< 2 %	619 654	< 2 %	3 605 836	3,4 %
Pruche de l'Est	3 735 819	< 2 %	670 588	< 2 %	723 268	< 2 %	1 704 661	7,6 %	634 443	< 2 %	673	< 2 %	2 186	< 2 %
Tilleul d'Amérique	3 073 637	< 2 %	885 049	2,1 %	525 088	< 2 %	671 526	3,0 %	989 534	< 2 %	0	< 2 %	2 440	< 2 %
Total feuillus < 2 %	12 962 965	3,5 %	785 268	< 2 %	3 199 138	3,8 %	576 966	2,6 %	2 221 107	3,5 %	329 220	< 2 %	731 679	< 2 %
Total résineux < 2 %	15 069 045	4,0 %	2 522 382	6,0 %	3 188 962	3,8 %	601 325	2,7 %	1 924 011	3,0 %	1 145 659	2,6 %	1 275 060	< 2 %

¹⁸ Seules les essences dont le volume représente au moins 2 % du volume toutes essences dans au moins une UA de la région sont présentées. Les valeurs « Total < 2 % » pour les résineux et les feuillus regroupent toutes les autres essences, mais aussi celles qui représentent moins de 2 % du volume total de l'UA.

Précision sur les données sources

Les tableaux et les figures présentés dans les sections « Description du territoire public » et « Profil des ressources » ont été réalisés à partir d'un ensemble de données écoforestières, écologiques et territoriales. Elles ont été amalgamées pour l'ensemble de la province afin de permettre la compilation de différents bilans de superficies ou d'autres résultats pour chaque région. Le travail s'est effectué au cours de l'automne 2021. Les versions les plus récentes des données alors disponibles ont été utilisées. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit la forêt aménageable.

Produits forestiers non ligneux

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux comme des « produits d'origine biologique tirés des forêts, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts » (FAO, 2013). L'éventail des PFNL est très diversifié et ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Produits alimentaires
 - Produits de l'érable
 - Fruits sauvages
 - Champignons sauvages
 - Plantes indigènes, dont le thé du Labrador.
- Produits ornementaux
 - Différentes espèces horticoles issues d'espèces sauvages (tels les cèdres et les érables)
 - Produits à vocation décorative ou artistique comme les arbres et les couronnes de Noël, les fleurs et le feuillage utilisés par les fleuristes (par exemple, la gaulthérie shallon, les fougères)
 - Produits du bois spécialisés et les sculptures en bois (p. ex. l'utilisation d'écorce et du bois pour la fabrication de canots d'écorce, de paniers et de raquettes)
- Substances extraites de plantes forestières
 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène personnelle (par exemple, paclitaxel, extraits de l'if du Canada [sapin traînard])
 - Gomme de sapin
 - Huiles essentielles
 - etc.

Jusqu'à présent, trois activités liées aux produits forestiers non ligneux font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture, de la récolte de l'if du Canada et de la récolte du thé du Labrador. Jusqu'à présent, deux PFNL font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture et la récolte de l'if du Canada. Selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, un permis d'intervention est nécessaire pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou encore pour la récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. Un permis d'intervention pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales est également requis dans le cas d'une entreprise dont l'une des activités économiques consiste à commercialiser des produits issus de cette ressource.

En région, plusieurs initiatives de production de PFNL en forêt publique et privée se sont développées. L'industrie des PFNL est, depuis quelques années, en pleine effervescence et la demande pour ce type de produits semble vouloir suivre cette tendance.

Acériculture

La production acéricole est une activité économique de premier plan. Le Québec est le plus important producteur de sirop d'érable au monde et, bien que la majorité de cette production se fasse en forêt privée, l'acériculture en forêt publique contribue à ce succès. Pour maintenir ce rôle de chef de file mondial, le MRNF :

- soutient les entreprises et favorise le développement de nouveaux projets d'exploitation acéricole sur des sites adaptés, de façon à assurer une productivité et une résilience accrues dans le temps;
- participe au développement des connaissances acéricoforestières portant sur l'aménagement des érablières à vocation acéricole en forêt publique et privée.

L'exploitation acéricole en forêt publique doit s'harmoniser avec les multiples activités forestières, dont la récolte de bois, et s'effectuer selon des pratiques éprouvées et basées sur des connaissances scientifiques de pointe afin d'en assurer le maintien à long terme. Il est important de rappeler que le MRNF intervient uniquement dans les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État, par la délivrance de permis d'intervention et par la gestion des activités d'aménagement forestier liées à la culture et à l'exploitation des érablières à des fins acéricoles.

Production acéricole

L'acériculture peut se décliner en deux types de production :

- La production effectuée par les détenteurs d'un contingent de production octroyé par l'organisation Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). Les contingents sont gérés par les PPAQ, tant en forêt publique qu'en forêt privée.
- La production effectuée par les acériculteurs ne détenant pas de contingents.

La production acéricole contingentée constitue la grande majorité du sirop produit au Québec. Par ailleurs, pour obtenir un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique, le demandeur doit détenir ou être en voie d'obtenir un contingent de production acéricole des PPAQ.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, 8 073 entreprises ont déclaré des superficies acéricoles en 2020. Au Canada, de 2016 à 2020, la production moyenne annuelle se chiffrait à 164,3 millions de livres. Le Québec représentait une part moyenne de 92 % du volume de la production canadienne et de 71,4 % de la production mondiale¹⁹.

En 2021, il y avait 1 164 érablières en forêt publique, ce qui représente 39 476 h et 9 073 726 entailles sous permis actifs (voir le tableau suivant pour la région de l'Outaouais). Le nombre de permis actifs diffère parfois du nombre d'érablières, puisqu'un détenteur de permis peut détenir plus d'un permis actif.

¹⁹ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ), Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie acéricole du Québec. [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf].

Tableau 13 Érablières sous permis d'intervention en forêt publique en 2021 pour la région de l'Outaouais

Région administrative	Nombre d'érablières	Nombre de permis actifs	Superficies sous permis actifs (ha)	Nombre d'entailles sous permis actifs
Outaouais (07)	18	21	760	147 719

Potentiel acéricole provincial

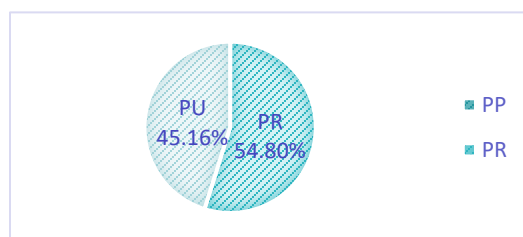
Considérant l'importance économique du secteur acéricole, le MRNF souhaite préserver, sur un horizon à court, moyen et long terme, le potentiel acéricole afin d'être en mesure d'octroyer des permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.

C'est pourquoi le potentiel acéricole provincial a fait l'objet d'une analyse en 2018. Il a été calculé selon la définition du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (chap. A-18.1, r. 0.01) d'une érablière ayant un potentiel acéricole. Selon ce règlement, une érablière ayant un potentiel acéricole se définit comme un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges ou d'un mélange de ces deux essences dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare.

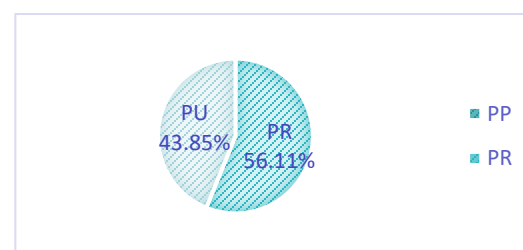
En fonction de la disponibilité des données provenant des programmes d'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), les travaux²⁰ du MRNF démontrent que le potentiel acéricole actuel au Québec, tant en forêt privée que publique, équivaldrait à une superficie totale d'environ 1 258 500 ha et à environ 252 962 000 entailles (voir la figure suivante). Les résultats ne prennent toutefois pas en compte les nouvelles normes d'entailage dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2023.

Figure 18 – Superficie (ha) et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel acéricole

Type de tenure	Superficie (ha)
Privée et public ²¹	498
Privée	689 651
Public	568 331
Total général	1 258 480



Type de tenure	Entailles
Privée et public	98 933
Privée	141 937 620
Public	110 925 936
Total général	252 962 489



²⁰ Les travaux de la Direction des inventaires forestiers (DIF) ont été effectués en 2018 à l'aide des données d'IEQM les plus à jour disponibles au moment de l'exercice et selon la méthode d'évaluation du potentiel acéricole produite par la Direction de la coordination opérationnelle, en collaboration avec les directions de la gestion des forêts. Ainsi, la DIF a été en mesure d'extraire et de fournir les données nécessaires à l'évaluation du potentiel acéricole théorique pour la province.

²¹ Type de tenure pour lequel il n'est pas possible d'isoler la portion publique de celle qui est privée.

Potentiel acéricole théorique net en forêt publique

Le potentiel acéricole théorique net en forêt publique correspond au potentiel acéricole brut duquel ont été retirées les superficies incompatibles avec l'acériculture (parcs nationaux, réserves écologiques, réserve de biodiversité, etc.) et les superficies qui sont déjà sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. Il est évalué à environ 437 000 ha et à environ 84 276 000 entailles. Le tableau suivant présente le potentiel acéricole théorique net en forêt publique pour la région.

Tableau 14 Potentiel acéricole théorique net en forêt publique pour la région en forêt publique²²

Région administrative	Superficie (ha)		Nombre d'entailles	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Outaouais (07)	125 977	29	24 264 735	29

Le tableau suivant présente quant à lui la proportion de superficies de la région sous permis actif par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole²³. Celles-ci correspondent aux superficies en potentiel acéricole net additionnées aux superficies sous permis actifs.

Tableau 15 Proportion de superficies sous permis actif par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole²⁴

Région administrative	Superficies en potentiel acéricole net (ha)	Superficies sous permis actifs (ha)	Superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (ha)	Proportion de superficies sous permis actif par rapport aux superficies totales pouvant supporter de l'exploitation acéricole (%)
Outaouais (07)	125 977	760	126 737	0,6

Récolte de l'if

L'if du Canada, appelé également « sapin traînard » ou « buis » est un arbuste à croissance lente d'une hauteur variant de 30 à 90 cm. L'attrait de l'if du Canada est son grand potentiel de récolte de branches, qui contiennent plusieurs composés diterpéniques (taxanes). Parmi ces composés, le principal est le paclitaxel, utilisé en chimiothérapie. Un demandeur de permis d'intervention doit être titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation, qui indique la quantité de branches qui peut être récoltée en tonnes métriques vertes.

Bleuetières

Les responsabilités liées à la location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales, dont l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages sont confiés au MRNF. Toutefois, un permis d'intervention est requis pour la réalisation de travaux d'aménagement agricole, notamment pour le déboisement en vue d'implanter une bleuetière sur des terres publiques.

²² Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau 14.

²³ Pour plus de détails sur les données statistiques de la forêt publique :

MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS (2021), Ressources et industries forestières du Québec — Portrait statistique 2020, Direction du développement et de l'innovation de l'industrie, Québec, Québec, 160 p.

²⁴ Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau 14. L'écart entre le potentiel théorique et les réalités opérationnelles sur le terrain pourrait donc influencer à la hausse ou à la baisse la proportion des superficies susceptibles de supporter un développement acéricole pour certaines régions.

Fruits et plantes comestibles

La framboise, le bleuet, la groseille à grappes (gadelle sauvage), le petit thé des bois, le thé du Labrador, les fleurs d'épilobe, les graines de myrica (myrique baumier), le poivre des dunes (aulne crispé), la chicoutai et les pousses d'épinette font partie des plantes et des fruits ciblés comme produits de vente issus de la forêt. L'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (ACPFNL) regroupe des entreprises, des organismes et des individus qui s'intéressent à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL. La coopérative de solidarité Cultur'Innov tient à jour un répertoire des entreprises du secteur des PFNL, des petits fruits émergents et des noix au Québec.

Autres ressources

Ressources hydriques

Le Québec compte 13 régions hydrographiques regroupant chacune plusieurs bassins versants. Ces divisions tiennent compte des réalités hydrologiques et écologiques du territoire plutôt que des limites administratives.

La région se situe principalement dans la région hydrographique de l'Outaouais et de Montréal (04). La région se trouve dans le bassin versant des Outaouais. Les principaux sous-bassins versants qui chevauchent les UA de la région sont Dumoine, Noire, Shyan, Coulonge, Gatineau, du Lièvre, de la Petite Nation.

La surface hydrographique couvre près de 10 % du territoire et est répartie en plus de 15 000 lacs et réservoirs dont, entre autres, Baskatong et Cabonga. Également, six rivières d'envergure (de la Petite Nation, du Lièvre, Gatineau, Coulonge, Noire et Dumoine) sillonnent le territoire et se déversent dans une septième, soit la rivière des Outaouais. Les principales vocations ou utilisations des principaux plans et cours d'eau sont la villégiature, la pêche, le récréotourisme et la production d'électricité.

Ressources géologiques

Historiquement, la région de l'Outaouais se distinguait par la diversité de ses gisements minéraux. Du ^{xix}^e siècle jusqu'au début du ^{xx}^e, il était possible de trouver une vingtaine de produits miniers exploités dans la région, dont notamment le fer, le zinc, le cuivre et le nickel. La concurrence internationale au début du ^{xx}^e siècle commença à nuire à la production régionale. Les mines des pays étrangers et celles des autres régions canadiennes étaient plus rentables que celles de l'Outaouais. Cette situation a provoqué l'abandon de la plupart des mines en Outaouais²⁵.

²⁵ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006), Portrait territorial de l'Outaouais, Gatineau, Québec, Direction générale de l'Outaouais, Direction des affaires régionales de l'Outaouais, 80 p.

La région est incluse dans la province géologique de Grenville. Les formations rocheuses sont constituées de roches intrusives métamorphisées, particulièrement de gneiss. Les métaux usuels et les minéraux industriels les plus connus inclus dans ces formations sont, entre autres, le fer, le zinc, le cuivre, l'uranium, la silice, le thorium et le nickel. Le territoire public est peu utilisé pour l'exploitation minière, à l'exception de quelques gravières, sablières ou bancs d'emprunt pour la construction de chemins forestiers. Les répercussions de cette industrie sur la gestion du territoire public sont donc mineures en Outaouais, que ce soit en matière de cohabitation des usages ou de demandes d'utilisation du territoire²⁶. En 2018, la région administrative de l'Outaouais comptait 2 984 claims d'exploration et 279 titres d'exploration octroyés²⁷.

Éolien

À la demande du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, deux études ont été réalisées pour mieux connaître le potentiel éolien au Québec²⁸, dont l'inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec²⁹, effectué en 2005 et qui couvre tout le territoire du Québec.

Selon cette dernière, la région de l'Outaouais (93 MW) a un potentiel technique éolien moyen, voire marginal (moins de 1 000 MW).

²⁶ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006), Portrait territorial de l'Outaouais, Gatineau, Québec, Direction générale de l'Outaouais, Direction des affaires régionales de l'Outaouais, 80 p.

²⁷ MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (2018), Rapport sur les activités minières au Québec [<https://gq.mines.gouv.qc.ca/rapport-sur-les-activites-minieres-au-quebec/ram-2018/>].

²⁸ MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, [Le potentiel éolien au Québec \[gouv.qc.ca\]](https://gouv.qc.ca/).

²⁹ HÉLIMAX ÉNERGIE INC., AWS, LLC (2005), Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec, préparé pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, p. 35.

